

**10 h 30 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE GRAINS DU QUÉBEC**

Sur motion dûment proposée par M. Pierre Murray, appuyée par M. Jules Côté il est résolu de procéder à l'ouverture de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec (AGA PCPGQ). Aucune opposition à la proposition n'étant manifestée, on procède à l'ouverture de l'AGA PCPGQ.

Le président invite M. Benoit Legault, directeur général des PGQ à prendre la parole pour apporter des précisions sur le déroulement et les procédures de l'assemblée.

Ce dernier explique d'emblée que les trois prochains points à l'ordre du jour seront proposés, appuyés et votés au même moment, une fois qu'ils auront tous été présentés. Il s'agit de l'adoption des règles de procédure, de l'acceptation de l'avis de convocation et de l'adoption du projet d'ordre du jour.

**ADOPTION DES RÈGLES DE PROCÉDURE**

Le directeur général donne lecture des règles de procédure qui régissent le déroulement de l'assemblée, lesquelles se trouvent sur le site Internet des PGQ.

Il donne ensuite quelques consignes sur le droit de vote et rappelle que seuls les délégués du Plan conjoint présents en salle ont droit de vote lors de la présente assemblée.

**ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le directeur général fait un survol de l'avis de convocation que les membres de l'assemblée ont préalablement reçu par courriel, par la poste ou sur le site Internet des PGQ.

**ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

M. Legault précise fait la lecture de l'ordre du jour, tel que présenté au cahier du participant.

**JOUR 1 – 21 MARS 2024**

- 9 h 00** Inscription
- 10 h 30** Ouverture de l'AGA du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec
- Adoption des règles de procédure
- Acceptation de l'avis de convocation
- Adoption du projet d'ordre du jour

Approbation du procès-verbal 2023  
Acceptation des états financiers et nomination d'un auditeur  
Clôture de l'AGA des Producteurs de grains du Québec  
Ouverture de l'AGA du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec  
Acceptation de l'avis de convocation  
Adoption du projet d'ordre du jour

- 11 h 00** Huis clos  
**11 h 45** Ajournement pour le dîner  
**13 h 00** Allocution ministérielle  
M. André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries  
et de l'Alimentation  
**13 h 45** Conférence : AgriRÉCUP par Mme Cynthia Doyon  
**14 h 00** Acceptation des états financiers et nomination d'un auditeur  
**14 h 20** Conférence : Un transfert, un accompagnement  
Mme Cynthia Doyon, conseillère en transfert et développement organisationnel  
pour le Centre multi-conseils agricoles (CMCA)  
**14 h 50** Conférence-témoignage : Programme Résilience et réduction des GES à la ferme  
M. Billy Beaudry, producteur de grains, copropriétaire de la Ferme Beau-Porc  
**15 h 10** Mot du directeur général des Producteurs de grains du Canada  
M. Kyle Larkin  
**15 h 25** Étude des résolutions  
**16 h 45** Présentation : Mise au point sur les marchés  
M. Ramzy Yelda, analyste principal des marchés pour les PGQ  
**17 h 00** Ajournement de l'AGA du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec  
**17 h 15** Cocktail / Petit lancement 50e anniversaire des PGQ / Jeu

## JOUR 2 – 22 MARS 2023

- 8 h** Réouverture de l'AGA du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec  
Approbation du procès-verbal de l'AGA 2023  
**8 h 15** Présentation du rapport d'activité  
M. Benoit Legault, directeur général des PGQ  
**9 h 30** Mot du 1er vice-président général de l'Union des producteurs agricoles (UPA)  
M. Paul Doyon  
**10 h 00** Conférence : Projet sur l'empreinte GES des fermes et les solutions de diminution (CDAQ)  
par Mme Sarah Delisle  
**10 h** Mot du président des Producteurs de grains du Québec (PGQ)  
M. Christian Overbeek  
**11 h** Étude des résolutions  
**12 h** Ajournement pour le dîner  
**13 h 00** Conférence : La transition numérique en agriculture  
Mme Annie Royer, professeure titulaire, Département d'économie agroalimentaire et des  
sciences de la consommation, Université Laval  
**13 h 30** Présentation : Agrisolutions climat

M. Salah Zoghلامي, directeur des affaires agronomiques pour les PGQ, et  
Mme Ghalia Chahine, coordonnatrice environnement et aménagement, Direction  
recherches et politiques agricoles, pour l'UPA

**14 h 00** Tirage Desjardins (3 kits ÉPI à gagner)

**14 h 15** Étude des résolutions

**16 h** Clôture de l'AGA du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec

Sur motion dûment proposée par M. Guy Sabourin, appuyée par M. Claude Chartier, il est résolu de façon unanime d'accepter les règles de procédure et l'avis de convocation, d'adopter le projet d'ordre du jour, tels que présentés.

**11 h 00** **HUIS CLOS**

Il est résolu de décréter la tenue d'une séance à huis clos à partir de 11 h 00, qui se terminera à 11 h 45 tel qu'adopté à l'ordre du jour.

M. Overbeek invite tous ceux qui ne sont pas membres des Producteurs de grains du Québec à quitter la salle pour le huis clos à l'exception des responsables des affiliés et du personnel des PGQ.

**11 h 45** **AJOURNEMENT POUR LE DÎNER**

Au retour du dîner, le président avise l'assemblée que le ministre de l'Agriculture fera son allocution avec un peu de retard. Il convie M. Marc Labelle, directeur administratif des PGQ, à venir présenter les états financiers du Plan conjoint pour l'année 2023.

**13 h 00** **ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS ET NOMINATION D'UN AUDITEUR**

M. Labelle précise tout d'abord que les états financiers qu'il s'apprête à décrire et dont la version complète se trouve à la page 13 du cahier du participant concernent les activités du Fonds général et du Fonds de recherche.

Il indique que tout comme chaque année, sa présentation ne couvrira que les principaux éléments, dont les grandes lignes paraîtront en fond d'écran. Puis, il procède à sa présentation selon les chiffres que l'on peut lire en fond d'écran.

M. Labelle rappelle que la présentation des prélèvements relatifs au Plan conjoint sont fait en fonction de l'année civile se terminant le 31 décembre et que ceux-ci chevauchent deux années récolte. Aucune question n'étant posée, l'assemblée procède à l'acceptation des états financiers.

Sur motion dûment proposée par M. Jean Julien, appuyée par M. Gaston Roy, il est résolu à l'unanimité d'accepter les états financiers tels que présentés.

**Nomination d'un vérificateur**

Sur motion dûment proposée par M. Jean Julien, appuyée par M. Gaston Roy, il est résolu à l'unanimité de confier la vérification des livres comptables à la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour l'année en cours.

**13 h 15**

### **ALLOCUTION DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE DU QUÉBEC, M. ANDRÉ LAMONTAGNE**

Le président exprime que les producteurs apprécient la visite, qui devient une tradition annuelle, de M. André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, lors de l'assemblée générale. Le Ministre y partage les éléments qui le préoccupent, ce qui peut renforcer la confiance des productrices et producteurs dans l'orientation future de leurs entreprises dédiées à la production de grains.

M. Overbeek mentionne également son appréciation pour les rencontres régulières avec le Ministre et ses équipes. Ces échanges d'informations et de perspectives contribuent à une bonne collaboration. Il espère que son équipe au Ministère apprécie également ces interactions de la même manière.

Puis, il cède la parole au ministre Lamontagne.

Le ministre exprime sa satisfaction d'être présent et salue chaleureusement l'assemblée.

En 2023, le secteur des grains a généré des ventes de 2 milliards de dollars, grâce à la production de quelque 9 500 agriculteurs répartis dans toute la province. Cette contribution est essentielle pour le Québec. La réussite dans ce domaine exige à la fois du travail acharné, des connaissances scientifiques et une grande passion. Pour continuer à prospérer, il est reconnu que les producteurs cherchent constamment à s'améliorer, car cette quête d'excellence fait partie de leur ADN.

Le Ministre reconnaît que 2023 a été une année extrêmement difficile. L'impact de la pandémie de COVID-19 et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que les conséquences de la guerre en Ukraine et l'augmentation des coûts des intrants, sont encore ressentis. De plus, il souligne que, contrairement aux années précédentes où l'on parlait des changements climatiques, en 2023, il est devenu évident que quelque chose se passait réellement. Ignorer l'influence du climat sur les pratiques agricoles serait une erreur.

L'adaptation aux changements climatiques est donc un enjeu majeur. Il y a présentement une révision de l'Assurance-récolte afin de la rendre plus efficace et d'ajuster les paramètres à la réalité de 2024. Il est confiant que d'ici l'automne, toutes les mesures nécessaires seront paramétrées. Il rappelle que ce programme est cofinancé avec le gouvernement fédéral et que certains changements législatifs seront requis pour une mise en œuvre complète d'ici 2025.

Les bonnes pratiques agroenvironnementales (couverture de sol, matière organique, rétention et absorption d'eau, bandes riveraines, etc.) seront des choses qui prendront plus d'importance. Son ministère est fier d'avoir mis en place depuis 2022 un accompagnement pour la rétribution des pratiques en agriculture durable. Ces 119 millions \$ investit pour les producteurs et productrices au Plan d'agriculture durable ont rejoints 2800 inscrits et une nouvelle cohorte de 3 500 est prévue en ce moment. Si on ajoute le programme Prime-Vert pour les services-conseils c'est 60 millions supplémentaire versés annuellement. Aussi avec les mesures d'allègement réglementaire lancées il y a quelques semaines, le Ministre se dit déterminé à améliorer l'environnement d'affaire et diminuer la paperasse dans le sens des revendications des producteurs des différentes filières mises à contribution dont l'UPA.

Il explique que plusieurs ministères sont impliqués et qu'il collabore activement avec le Ministre délégué à l'économie, Christopher Skeete, pour à très court terme être en mesure d'identifier plusieurs mesures d'allègement et de les mettre en place rapidement et de faire des gestes significatifs, dès 2024.

À ce stade-ci, le Ministre aborde les travaux de Concertation Grains Québec. Ce groupe réunit le MAPAQ, le PGQ, la FAC et Concertation grains Québec. Ce comité a lancé une étude sur la compétitivité dans le secteur des grains en 2021, mais il est nécessaire de la mettre à jour en raison de changements importants, notamment la fin des programmes d'aide supplémentaires mis en place par les États-Unis en 2019. Actuellement, le comité travaille à documenter les réalités spécifiques aux différentes régions.

Le Ministre évoque également la résolution des PGQ concernant la taxe carbone et fait le lien avec les coûts croissants pour les entreprises. Il précise que des fonds de cette cagnotte sont déjà redistribués pour des initiatives visant à réduire l'empreinte carbone. Son objectif est d'allouer des montants plus importants aux producteurs de grains pour l'adaptation et l'accompagnement face aux changements climatiques, sur le modèle de ce qui a été fait pour le Programme d'adaptation du secteur agroalimentaire.

Le Ministre se montre ouvert à accompagner le PGQ dans des projets visant l'adaptation aux changements climatiques ou l'amélioration des pratiques culturales. Il reconnaît que de nombreux défis sont à relever, mais il est convaincu que l'agriculture, en tant que secteur qui œuvre selon une perspective de long terme, bénéficie des efforts de toutes les parties impliquées.

Il est conscient que beaucoup de choses sont à faire, on traverse des périodes qui sont remplies de défi. Il sait que les producteurs sont toujours mobilisés à faire le meilleur travail possible et réciproquement son Ministère. Les temps de défis peuvent être conjoncturels mais après il y a l'agriculture avec un grand A qui s'inscrit pour les années à venir et juge qu'il y a du bon travail par toutes les parties.

Le Ministre remercie l'audience pour l'invitation à prendre la parole et se rend disponible pour répondre aux questions.

Le président remercie le Ministre pour ses paroles encourageantes, qui indiquent que le gouvernement va dans la bonne direction. Cependant, il souligne que certains gestes du gouvernement n'ont pas encore répondu aux besoins et aux attentes des producteurs. Il précise que les questions qui seront posées devraient être en adéquation avec cet énoncé.

Un producteur rappelle le travail accompli au fil des ans avec différents ministres de l'Agriculture, notamment en matière d'autosuffisance dans le secteur des grains et des besoins agroenvironnementaux. La mise en place des clubs-conseil a permis aux producteurs de rester gestionnaires de leurs entreprises et d'améliorer leurs pratiques environnementales. Cependant, les producteurs sont actuellement inquiets en raison du projet Omnibus, qu'ils jugent agressif et peu sensible aux efforts déployés au cours des 50 dernières années pour maintenir une production respectueuse de l'environnement et préserver la gestion de leurs entreprises.

Selon lui, les producteurs agricoles expriment leur inquiétude quant à la possibilité que la gestion leur soit retirée, les privant ainsi de leur autonomie décisionnelle. Ayant investi financièrement et s'étant formés, ils aspirent à être reconnus comme des professionnels compétents. Ils estiment qu'ils n'ont pas besoin d'autres experts pour leur dicter comment organiser leur machinerie sur leurs terres, car ils sont capables de cultiver efficacement. Respectueusement, ils demandent au Ministre de soutenir la collaboration avec leur Fédération, qui agit comme leur porte-parole et leur lien avec le gouvernement.

Le Ministre affirme qu'il partage la même perspective. Au cours de l'année et demie écoulée, il a systématiquement insisté, lors de toutes les réunions avec le ministère de l'Environnement, pour que les producteurs soient au cœur des décisions et le ministère s'efforce de bien comprendre leur réalité et d'avoir une vision claire. L'an dernier, pour la première fois, un sous-ministre adjoint du ministère de l'Environnement a été nommé spécifiquement pour se concentrer sur le secteur agricole. Ce sous-ministre adjoint se rend sur le terrain et rencontre les producteurs. Ils ont discuté de l'autonomie et de la capacité des producteurs à prendre des décisions sans avoir besoin d'être guidés. Le Ministre dit vouloir continuer à plaider en faveur de ces demandes et à exercer des pressions pour les soutenir.

Un producteur souhaite aborder un autre aspect du Projet Omnibus. En tant que producteur de grains, il est fier de contribuer à nourrir la population locale et internationale. Contrairement au Brésil, qui défriche l'Amazonie pour augmenter sa production (ce qui est nocif pour l'environnement), le producteur d'ici vise à améliorer la qualité et la quantité de sa production. Pour cela, il estime que le soutien du gouvernement est essentiel, plutôt que d'entraver leur progression. Il remarque que les producteurs en Ontario sont encouragés à produire davantage, et il souhaiterait voir cette approche appliquée au Québec. Le projet de loi Omnibus, en revanche, risque d'augmenter les coûts pour les producteurs et de limiter leur capacité de production. Il souligne que le Québec semble adopter des règles similaires à celles de la France, mais sans les aides financières correspondantes. Il demande au Ministre d'exercer des pressions pour alléger ces contraintes et garantir que les producteurs québécois soient sur un pied d'égalité avec leurs homologues canadiens.

M. Lamontagne exprime son soutien et réitère son appui. Il évoque la fracture observée en France entre la réalité des producteurs, la société, soulignant ainsi les divergences qui existent à tous les niveaux. Selon lui, cette fracture n'est pas aussi marquée au Québec. Il prend l'exemple de la construction d'un bassin versant en Europe, qui a dégénéré socialement au point de faire des blessés.

Un producteur soulève un fort sentiment de démobilitation lié au Projet Omnibus, où le ministère de l'Environnement s'octroie un pouvoir d'inspection sans mandat préalable. Il cite que contrairement à la police, qui doit obtenir un mandat pour entrer sur une propriété, l'Environnement peut intervenir à tout moment et enregistrer l'état des lieux. Les conséquences liées à l'utilisation de pesticides sont sévères, avec des amendes pouvant atteindre 500 000 \$ et une peine d'emprisonnement de 18 mois. Le producteur aspire à un partenariat constructif, mais il perçoit ces actions comme du harcèlement psychologique. Il demande au Ministre d'intervenir pour mettre fin à cette situation.

Le Ministre réitère que la nomination d'un sous-ministre de l'Environnement dédié à l'agriculture ne résoudra pas tous les problèmes à court terme, mais elle aura certainement un impact positif sur les relations futures.

Un producteur qui s'est inscrit au programme de Productivité végétale explique que toutes les étapes se sont déroulées rondement. Aussi, à la suite de l'envoi des derniers documents il a reçu un courriel 24 heures plus tard pour confirmer que le dernier chèque sera envoyé sous peu. Il félicite le Ministre pour la simplification des démarches et du déroulement exemplaire de ce programme.

Il demande au Ministre Lamontagne de collaborer avec M. Charrette de l'Environnement pour accélérer le dossier d'un producteur qui tarde depuis août 2023 pour un échange de parcelle de terre de la région de Mirabel et dont un simple accusé réception aurait été reçu, sans nouvelle depuis. Il explique le stress vécu par celui-ci, les semences et les engrais sont achetés et que si le dossier est refusé c'est l'agriculteur qui sera pénalisé.

De plus, les délais de réponse de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) semblent excessifs. Il serait bénéfique que le Ministre partage des idées et des solutions avec les responsables de l'Environnement et de la CPTAQ pour faciliter les processus et soutenir les producteurs.

M. Lamontagne apprécie le retour positif et souligne que son équipe a cherché à réformer et à regrouper les programmes de même famille. Le Ministre partage son souci d'efficacité et son désir de réduire les délais. Le succès considérable des programmes a entraîné un volume impressionnant de demandes de participation. Les employés du MAPAQ sont déterminés à simplifier les procédures et à améliorer l'efficacité pour réduire les délais de traitement.

Concernant la CPTAQ, un tribunal administratif indépendant mais relevant du MAPAQ, le Ministre se réunit avec M. Labrie pour discuter du Plan d'action stratégique et surveille régulièrement les statistiques. En novembre 2023, seulement 18 % des demandes reçues étaient complètes. Un changement est en cours pour offrir un meilleur accompagnement afin que les demandes soient complètes et pour réduire les délais.

Un producteur exprime que l'optimisme du Ministre est contagieux lorsqu'il parle avec fierté du programme de rétribution des bonnes pratiques agroenvironnementale. Cependant, il désire souligner certains points où il demeure dubitatif. Il dit s'être inscrit à la première cohorte et qu'initialement le programme était superbe. Pour les cohortes suivantes son scepticisme s'est avéré car il n'a pas réussi à atteindre les cibles visées malgré son engagement il ne s'est donc pas qualifié pour 2023, il a eu des milliers de dollars en perte pour ses céréales, en plus de ne pas s'être qualifié et craint qu'on lui demande de retourner des argents reçus. Il demande que les volets soient plus viables. Il offre une bouteille de sirop fait chez lui rempli à moitié pour illustrer que les producteurs auront la moitié des revenus prévus. Il demande au Ministre ce que les producteurs doivent faire pour l'appuyer et qu'il est prêt à embarquer pour le bien-être de l'agriculture et des générations futures.

Le Ministre souligne que l'objectif de l'initiative de rétribution est d'encourager l'engagement et la réussite des participants. Il invite son adjoint à dialoguer avec les producteurs pour échanger des informations et des enseignements. Cependant, il reconnaît les défis liés à la diversité des situations de chaque producteur (qualité des sols, équipements, ressources financières, etc.). Il insiste sur la nécessité de prioriser les projets collectifs de manière judicieuse. Selon lui, il ne s'agit pas d'une confrontation, mais plutôt d'une collaboration autour d'une table ronde.

Un producteur de la relève exprime son espoir quant à l'avenir du secteur des grains axé sur la durabilité environnementale. Il souligne que pour l'instant l'autofinancement de ce projet de société repose en grande partie sur les contributions des producteurs via la taxe carbone et les primes d'assurance élevées. Cependant, il souhaite également que le gouvernement s'engage davantage dans le financement de cette agriculture verte. Pour illustrer l'adhésion des producteurs aux mesures, il invite ceux qui ont déjà reçu des rétributions, ainsi que les participants au programme Prime-vert et à l'investissement dans la productivité végétale, à se lever. Les producteurs se lèvent, démontrant ainsi leur préférence pour un renforcement positif plutôt que des mesures coercitives telles que le projet Omnibus.

Le Ministre réaffirme l'objectif d'avoir un impact environnemental positif en récompensant les meilleures pratiques grâce aux fonds issus de la taxe carbone. Une part significative de ces fonds est réinvestie auprès des producteurs pour soutenir des pratiques agroenvironnementales exemplaires. De plus, un plan d'accompagnement spécifique pour faire face aux changements climatiques est en cours de développement, afin d'accroître encore davantage les investissements dans le secteur agricole.

Lors d'une discussion sur le récent budget du gouvernement, un producteur a exprimé son mécontentement quant à la part insuffisante qui leur revient. Il a souligné l'absence de nouvelles allocations budgétaires et a demandé comment soutenir le ministre pour obtenir une part plus équitable.

Le ministre, conscient que les demandes sont potentiellement illimitées si les budgets le permettaient, a souligné les mesures positives mises en place pour tous les secteurs de l'agriculture grâce au soutien du gouvernement pendant son mandat. Il a mentionné divers programmes, dont l'autonomie alimentaire et l'abattage.

Le ministre a également fait la distinction entre le budget du ministère et la capacité de la machine à soutien agricole. Au cours des dix dernières années, environ 440 millions de dollars ont été alloués chaque année aux producteurs via différents programmes tels que l'ASRA, l'ASREC et les Programmes Agri. En 2023, une année particulièrement difficile, 1,050 milliard de dollars ont été réaffectés pour soutenir les revenus des différentes productions. Le budget supplémentaire n'a pas entraîné de déficit, car des réserves actuarielles sont disponibles pour faire face aux besoins au moment adéquat.

En ce qui concerne l'amélioration de l'assurance récolte, actuellement en refonte, le ministre a indiqué qu'il évaluerait la nécessité de solliciter des fonds supplémentaires auprès du gouvernement pour financer ces améliorations. Depuis son entrée en fonction, le budget consolidé de l'agriculture est passé de 941 millions à 1,250 milliard, et en incluant les contributions fédérales, il dépasse 1,7 milliard.

Enfin, le ministre a abordé le programme de crédits de taxes foncières agricoles. Face à des augmentations inattendues et élevées, ce programme nécessite des investissements considérables pour protéger les producteurs contre des coûts excessifs. On ressent que ces fonds pourraient être mieux utilisés que pour les municipalités, qui bénéficient de ce programme. Le ministre explique que l'enveloppe dédiée au programme de crédits de taxe n'affecte pas les décisions de financement du MAPAQ et qu'elle est distincte du reste.

Lors de la discussion sur l'augmentation de la taxe carbone pour le propane et le diesel, certains producteurs ont exprimé leur frustration. Ils expliquent que leurs collègues en Ontario et dans l'Ouest reçoivent des compensations financières, mais qu'eux ne bénéficient d'aucun soutien direct. Bien que des programmes de rétributions existent, les montants versés ne couvrent pas entièrement leurs dépenses. Les producteurs n'ont pas la possibilité d'opter pour des équipements électriques pour leurs tracteurs et leurs séchoirs car ces technologies n'existent pas.

Le ministre a expliqué que l'objectif du fonds vert n'est pas de rembourser intégralement les sommes "investies" par chaque individu. Au lieu de cela, il vise à financer des pratiques agricoles plus durables, contribuant ainsi à améliorer le bilan environnemental au fil du temps. Le ministre considère ces investissements comme une opportunité d'accompagner les producteurs dans l'adaptation aux changements climatiques et la mise en place de pratiques agroenvironnementales.

Un producteur considère qu'ils ne sont pas pris au sérieux considérant les efforts déployés pour adopter de bonnes pratiques qui ne sont pas toujours reconnus. Ils se sentent stigmatisés en tant que pollueurs, alors qu'ils mettent en œuvre de nombreuses initiatives positives. Ils souhaiteraient que le gouvernement les aide à améliorer leur image et à changer les perceptions à leur égard. En dépit de leurs bonnes pratiques, ils estiment que les mesures restrictives les pénalisent, que leur salaire diminue. Le Ministre souligne que la sensibilisation et la mobilisation autour du Plan d'agriculture durable (PAD) contribueront à modifier ces perceptions à long terme.

Le président exprime sa gratitude envers le Ministre pour ses réponses détaillées. Il souligne que la qualité d'un bon orateur réside dans sa capacité à fournir des réponses engageantes, et il salue l'engagement du Ministre à trouver des solutions pour le secteur des grains. Le thème de l'Assemblée générale annuelle (AGA), "S'adapter ensemble", met en évidence l'importance d'améliorer nos pratiques pour préserver l'environnement. Les producteurs ont déjà participé à des programmes visant une agriculture durable, investissant leurs propres ressources plutôt que de dépendre uniquement des financements gouvernementaux.

Deux éléments clés sont maintenant requis. Un engagement accru du gouvernement est requis en termes d'accompagnement financier pour l'année à venir et les années futures. L'accès aux investissements nécessite un retour rapide, car les contraintes financières se font sentir pour répondre aux attentes sociétales et pour équilibrer notre compétitivité avec les Américains et les Européens.

Selon le président, il est nécessaire de reconnaître les efforts existants plutôt que d'imposer de nouvelles réglementations. Il préconise de soutenir les initiatives volontaires mis en œuvre avec les connaissances que l'on possède et les conseils reçus, qui ont déjà montré des améliorations au fil des ans. La suspension de l'Omnibus est demandée pour éviter un impact négatif sur le secteur, avec une mise en application progressive dans le temps. Cette approche est perçue comme une très mauvaise stratégie de communication de la part du ministère de l'Environnement et démobilisante pour les producteurs, qui doivent déjà se conformer à une vingtaine de nouvelles réglementations pour atteindre leurs objectifs, ce qui pourrait, pour certains, signifier la fin de leur activité en tant que gestionnaire d'entreprise agricole.

Le président exprime qu'en travaillant "ensemble", nous pouvons rendre 2024 agréable, et en 2025 répondre avec enthousiasme aux besoins des consommateurs et assurer que la pérennité de la production de grains au Québec pour les années à venir se matérialise.

Le Ministre confirme que les budgets pour cette année sont déjà établis, et il n'y aura pas de fonds supplémentaires. Cependant, il est déterminé à relever deux défis essentiels : premièrement, mettre en place des mesures d'accompagnement pour l'adaptation aux changements climatiques, et deuxièmement, assurer la pérennité des initiatives de rétribution. "En surmontant ces défis, nous progresserons significativement" déclare le Ministre.

En conclusion, compte tenu de la situation difficile actuelle, le Ministre encourage les entreprises à consulter la Financière agricole pour optimiser l'utilisation des fonds disponibles. Il s'agit notamment des fonds d'urgence, de l'accompagnement pour le fonds de roulement, de mesures pour atténuer l'impact de l'augmentation des taux d'intérêt et autres.

### **13 h 45 CONFÉRENCE : UN TRANSFERT, UN ACCOMPAGNEMENT**

Le directeur général présente la conférence de Mme Cynthia Doyon, conseillère en transfert et développement organisationnel au Centre multi-conseils agricoles (CMCA). La conférence porte sur "Un transfert, un accompagnement".

En préambule, Mme Karine Bergevin, agente aux communications des PGQ anime un quiz portant sur la planification de la relève d'une entreprise agricole.

À la première question : Selon vous, combien de temps faut-il pour planifier le processus de relève ou de transfert d'une entreprise agricole québécoise ? Les participants ont identifié plusieurs réponses et la bonne est

entre 8 et 10 ans à l'avance pour connaître tous les enjeux financiers, juridiques et fiscaux liés à la transaction. À la deuxième question pour connaître qui sont les professionnels les plus consultés lors d'un processus de relève ou de transfert, les participants ont identifié la bonne réponse en sélectionnant les comptables et les fiscalistes. Pour la troisième question, 17 % de la relève envisagerait la possibilité d'une location pour plus de 75 % de ses terres cultivées, selon le plan stratégique produit par le groupe ADECO à la demande des PGQ. À la dernière question, 5 % des cédants futurs déclarent avoir l'intention de démanteler l'entreprise selon l'étude. L'agente aux communications conclue en espérant avoir suscité des réflexions et des discussions parmi l'auditoire.

Madame Doyon salue l'assemblée et exprime sa joie d'être parmi eux pour discuter de la transmission d'entreprise. Forte de vingt ans d'expérience en tant que conseillère en transfert et développement, elle a commencé sa carrière à l'époque où elle faisait partie de la génération montante et se trouve aujourd'hui à l'âge des cédants. Elle entame son intervention par une citation marquante : "Le plus grand danger pour un entrepreneur qui a édifié son affaire est de négliger la planification de la succession", elle souligne ainsi que les risques liés à l'absence de décision peuvent menacer l'avenir de l'entreprise et générer un stress supérieur à celui d'une transition planifiée.

Tôt ou tard, la vente ou la cession de l'entreprise deviendra une nécessité, que ce soit pour des raisons involontaires telles que la maladie, le décès ou la faillite, ou de manière volontaire, en sélectionnant les repreneurs, en déterminant le rythme du transfert et en orchestrant la passation.

Le processus de transfert d'entreprise implique trois catégories d'acteurs : les successeurs, pour qui cela peut représenter une passion, une opportunité ou un fardeau ; les cédants, qui choisissent de passer le flambeau ; et l'entreprise elle-même, évaluée sur sa capacité de remboursement et sa valeur économique plutôt que sur sa simple valeur marchande.

Ces acteurs sont entourés d'une équipe de soutien prête à assister les cédants et les successeurs, composée de notaires, de planificateurs financiers, d'assureurs, de conseillers techniques, du MAPAQ, d'institutions financières, etc.

Madame Doyon aspire à ce que ces acteurs soient épaulés par un conseiller spécialisé en transfert, communication et développement organisationnel. Ce professionnel, neutre, a pour mission de coordonner le processus, de clarifier le projet, de proposer un plan d'action et de faciliter la prise de décision. Son intervention vise à simplifier et à expliquer les différents aspects de l'entreprise pour une meilleure compréhension de la proposition de transfert.

Elle estime qu'il y a trois éléments clés à transmettre : le savoir, le pouvoir (par exemple, enseigner l'ajustement du semoir pour que la relève puisse en prendre le contrôle et la responsabilité l'année suivante) et les biens (par exemple, en les intégrant dans la participation aux actifs), ce qui justifie la période de 8 à 10 ans nécessaire pour une transition réussie.

Pour mener à bien un transfert, il est essentiel de réfléchir au parcours de chaque acteur afin de définir leurs aspirations individuelles, de les unifier en une vision commune, puis de déterminer les possibilités concrètes incluant les clauses, le financement et les conseils fiscaux.

Les questions fondamentales à résoudre sont : à qui céder, quelle est la nature de la cession, quel montant est impliqué, comment le paiement sera effectué et quand. Une fois ces cinq questions adressées, les parties sont prêtes pour une consultation avec un fiscaliste.

Plusieurs sujets délicats doivent être abordés : la durée limitée de la cession, les finances et le prix de vente (combien est nécessaire pour vivre jusqu'à la fin de ses jours, combien les enfants ont besoin pour vivre, quelle est la capacité de remboursement de l'entreprise, quelle est la valeur symbolique attribuée), la valeur marchande (qui n'est discutée que par le fiscaliste et n'est pas essentielle pour déterminer le prix de vente), le choix des successeurs (parfois inexistant, parfois trop nombreux), la planification de la retraite (activités, occupation), la vision de l'entreprise (différences entre les générations), la maison familiale (lieu de naissance, désir de rester), l'équité entre les enfants (comment répartir, égalité ou reconnaissance du travail accompli), les conjoints (protection en cas de divorce), et les exploitations agricoles collectives (gestion des différences d'âge entre les enfants des associés, cogestion).

Mme Doyon cite les travaux de Mme Louise Cadieux, professeure en management à l'UQTR, qui a souligné que dans une cession d'entreprise, les aspects intangibles sont souvent plus significatifs que les tangibles. Si l'entente entre le repreneur et le cédant n'est pas établie dès le début, le transfert a peu de chances de réussir.

Pour initier le processus, il est recommandé d'impliquer la relève potentielle et de créer une entreprise où il fait bon vivre (joie, positivisme, discours encourageant) et qui soit rentable.

Des conseillers spécialisés dans la transmission d'entreprise sont disponibles dans toutes les régions pour accompagner ce processus. Mme Doyon offre son aide pour trouver des ressources au besoin.

Le président met en avant la création d'un comité de relève au sein des PGQ, constitué d'une combinaison heureuse de jeunes membres de la relève et de futurs agriculteurs. L'objectif est de déterminer collectivement ou individuellement les actions nécessaires pour garantir la durabilité de la production des grains.

Un agriculteur raconte comment la ferme familiale est passée de son père à lui et maintenant à ses propres fils. Il affirme que sans un accompagnement et un soutien adéquats, le processus aurait été extrêmement ardu. Il souligne l'importance de la rentabilité, et insiste sur le fait qu'il ne suffit pas de travailler dur, mais qu'il faut également veiller à ne pas dépenser plus que ce que l'on gagne.

Le directeur général remercie Mme Doyon pour sa présentation.

#### **14 h CONFÉRENCE-TÉMOIGNAGE : PROGRAMME RÉSILIENCE ET RÉDUCTION DES GES À LA FERME**

M. Legault invite M. Billy Beaudry, producteur de grains, copropriétaire de la Ferme Beau-Porc, à présenter son témoignage sur le programme résilience et réduction des GES à la ferme.

M. Beaudry exprime sa satisfaction de partager son expérience sur le calcul des bilans de GES à sa ferme familiale, qu'il gère avec sa mère et sa sœur, dans le cadre du projet Agriculmat. Il présente un aperçu de l'entreprise : 660 hectares en grandes cultures, 2 000 places d'engraissement de porc à contrat et 2 000 places de porcelet en pouponnière à contrat. Il mentionne la diversité des pratiques agricoles sur ses terres réparties sur cinq municipalités, avec des types de sol très variés. Là où c'est possible, il pratique la rotation en semis direct (maïs, soya, céréales), ailleurs, il utilise plus de maïs avec la technique du Strip Till, et parfois un travail réduit du sol lorsque nécessaire. En plus d'appliquer leur propre lisier, ils en importent d'autres producteurs, réduisant ainsi l'utilisation de fertilisants de synthèse. L'application se fait par irrigation pour éviter la compaction.

Il a assisté à des présentations sur l'impact des changements climatiques sur les entreprises agricoles. Sa conseillère, voyant son intérêt, lui a proposé d'évaluer le bilan carbone de sa ferme. Ayant entendu parler des revenus possibles en crédits carbone, il a trouvé intéressant de voir où se situait son entreprise. Aujourd'hui, il continue d'apprendre, participe à des projets de recherche et cherche à s'améliorer progressivement sans investir massivement pour maintenir sa santé économique.

Pour établir le bilan, on additionne les émissions des trois principaux gaz : le dioxyde de carbone (combustion des tracteurs, chauffage), le méthane (digestion des aliments et fumiers) et le protoxyde d'azote (dégradation de l'azote dans les sols et fumiers). Ensuite, on soustrait la séquestration (plantation d'arbres et arbustes, sols) pour obtenir le bilan carbone.

M. Beaudry partage son bilan et exprime avoir été surpris de constater que 37 % des émissions proviennent des sols, dont les trois quarts sont attribuées à la fertilisation de synthèse (24 % au lisier épandu). La seule façon de les éliminer serait d'arrêter la fertilisation, ce qui semble peu probable malgré les efforts de réduction entrepris depuis quelques années. Les 30 % restants proviennent de la décomposition des résidus de culture, sur laquelle on ne peut pas agir.

Constat est fait des différences entre les sols du Québec et ceux de l'Ouest canadien où il y a majoritairement des prairies, qui n'ont jamais été dégradées, et facilitent donc la séquestration.

Il existe trois leviers pour augmenter la séquestration du carbone dans les sols par l'accroissement de la matière organique. Le premier est d'augmenter la photosynthèse au moyen des cultures de couvertures, de céréales d'hiver et de rotations avec prairies et pâturage (moins applicable au Québec). Le 2<sup>e</sup> levier est d'augmenter les apports soit en retournant les pailles au sol ou par l'optimisation du fumier. Le dernier levier consiste à ralentir la décomposition par la réduction de l'intensité du travail du sol.

Toutes les matières organiques ne sont pas égales dans la formation de la matière organique du sol : la plante (8 %), ses racines (46 %) et l'apport de lisier (12 %). Connaissant la contribution de chacun, il choisit des cultures de couverture avec un bon système racinaire.

En conclusion, dans le cas de la gestion des énergies fossiles sur la ferme, de gros investissements seraient nécessaires pour de faibles gains (par exemple, un équipement de séchage aurait un effet de 1 à 2 % sur le bilan total). Parfois, la réduction des émissions de GES peut entraîner un recul dans d'autres pratiques de conservation des sols. À court terme, la neutralité carbone semble presque impossible et des recherches plus approfondies sont nécessaires pour comprendre tout le processus.

La vente de crédits carbone sera possible grâce à l'amélioration des pratiques agricoles, mais il y a des préoccupations quant aux risques potentiels pour l'industrie à long terme. M. Beaudry cite l'exemple de son entreprise qui émet actuellement 3 900 tonnes de GES. S'il réduit ses émissions de 300 tonnes pour les vendre, il restera au même niveau, tandis que d'autres deviendront carboneutres, ce qui pourrait nuire à l'image de son entreprise et à plus grande échelle à l'image de la production. Il souligne la nécessité de réfléchir à ces enjeux, car les contrats à long terme pourraient devenir moins intéressants avec le temps. Il envisagera de vendre des crédits carbone une fois que son entreprise sera plus que carboneutre et fera de la séquestration.

M. Beaudry remercie l'audience et offre de répondre aux questions s'il y en a.

À propos de la création d'une bourse de crédits carbone, il explique que les réductions doivent être disponibles à la vente. La ferme qui ne vend pas voit cependant son bilan s'améliorer.

En réponse aux façons de préserver l'azote et limiter les émissions, des études d'Agriclimat en cours ont créé trois laboratoires vivants dédiés à différents secteurs. M. Beaudry participe à celui sur le lisier, qui cherche à valider les chiffres actuels et à réduire l'impact par acidification. Un autre laboratoire se concentre sur les producteurs laitiers et la réduction du méthane, et un troisième sur les cultures de couverture et la dynamique des sols.

Le président ajoute que la quantité d'azote appliquée est directement liée aux émissions de GES. Les produits ralentissant la libération d'azote visent à en utiliser moins, réduisant ainsi les pertes dans l'environnement. Ainsi, ces produits ne réduisent pas les émissions par kilo appliqué.

Un producteur exprime l'importance de drainer, chauler et éviter la compaction des sols.

### **15 h 10** MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES PRODUCTEURS DE GRAINS DU CANADA

M. Legault présente M. Kyle Larkin, directeur général des Producteurs de grains du Canada (PGC). M. Larkin est en poste depuis juillet et ses domaines d'expertise sont les affaires publiques et les relations gouvernementales. Il aurait réussi à plusieurs occasions à faire modifier de grandes politiques aux paliers fédéral et provincial. Son travail a été publié dans le Globe and Mail et le National Post. Il est détenteur de plusieurs prix, dont un de la Société canadienne des relations publiques et un de la Société canadienne des directeurs d'associations. Il termine en faisant le lien avec la présentation précédente en mentionnant que les PGC ont pour objectif d'être carboneutres en 2050.

Les membres des PGC comprennent des regroupements de producteurs de grains de partout au pays et constituent la seule association nationale représentant les producteurs de grains. Leur plaidoyer est basé uniquement sur ce qui profite le plus aux producteurs.

Les PGC militent et font pression auprès du Parlement canadien pour que le projet de loi C-234, qui vise à exempter les producteurs de grains de la taxe sur le carbone pour les utilisateurs de propane et de gaz naturel, tout comme le sont l'essence et le diesel, soit adopté. À l'automne 2023, ils se sont présentés devant le comité sénatorial pour démontrer l'importance de ce projet de loi pour les producteurs. Malgré une intense campagne de lobbying, les sénateurs ont adopté les amendements au projet de loi pour le retourner en Chambre des communes.

Par l'intermédiaire de l'Agriculture Carbon Alliance (ACA), les PGC travaillent à regagner le soutien de la Chambre, incluant le Bloc québécois. Même si le projet de loi C-234 ne profitera pas immédiatement aux agriculteurs du Québec, il servira de modèle que le gouvernement provincial pourra suivre plus tard.

“En route vers 2050” est une initiative des PGC pour permettre au secteur des grains d'intensifier la production de manière durable afin de nourrir une population mondiale croissante, tout en luttant contre les changements climatiques et en assurant la prospérité à long terme des fermes de grains.

Après plus de deux ans de collaboration avec les membres à travers le Canada, les PGC sont fiers d'annoncer qu'ils lanceront 10 recommandations politiques le 9 avril 2024 à Ottawa. Ces recommandations découlent d'une réalité fondamentale : les producteurs de grains canadiens doivent réaliser des profits pour assurer leur durabilité et doivent être concurrentiels à l'échelle mondiale pour être rentables. Les recommandations portent

sur l'innovation, la recherche et le développement, les équipements modernes, les meilleures pratiques de gestion, entre autres. Il encourage à demeurer à l'affût de ce projet passionnant.

Prochainement, ils continueront leur travail avec le gouvernement par l'intermédiaire du Comité consultatif sur la stratégie d'agriculture durable. À l'automne, le gouvernement leur a présenté son premier projet de cadre qui comprenait un certain nombre de questions, notamment l'engagement d'une agriculture carboneutre d'ici 2050 ainsi que l'intégration d'un objectif de réduction de 30 % des émissions d'engrais. Le travail avec le gouvernement a permis de s'éloigner de ces priorités préoccupantes afin de garantir l'adhésion des producteurs à la stratégie. Le gouvernement a l'intention de lancer sa consultation en mai et les PGC veulent s'assurer que le gouvernement soutienne le secteur des grains.

Le représentant des PGC aborde les enjeux liés au projet de loi C-282

Les PGC travaillent à prioriser l'adoption au Sénat du "Droit de réparer" (C-244 et C-294) pour que les producteurs puissent continuer à réparer leurs propres équipements, y compris les dysfonctionnements logiciels. Le Québec aurait adopté son propre projet de loi à ce sujet.

Plus récemment, les PGC ont participé à une délégation du CAFTA à Abou Dhabi pour la 13e conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce. Ils ont veillé à ce que la position de l'Inde sur la détention de stock public ne soit pas adoptée et que les discussions sur l'agriculture durable penchent en faveur du Canada. La déclaration finale de la conférence était positive pour le Canada, car elle ne comportait aucun recul dans le commerce fondé sur des règles.

Il dit être fier d'appuyer l'ouverture du bureau de l'agriculture et de l'agroalimentaire indo-pacifique du Canada, qui contribuera à diversifier les marchés pour l'agriculture canadienne.

Les PGC demeurent actifs sur la colline parlementaire en rencontrant de façon hebdomadaire les décideurs politiques (députés, sénateurs, représentants du ministère, etc.) pour établir des relations qui profiteront aux producteurs de grains.

Pour conclure, il exprime attendre avec impatience la semaine des grains, qui se déroulera du 8 au 10 avril 2024, où plus d'une vingtaine de producteurs de grains de partout au Canada rencontreront plusieurs parlementaires, dont le ministre de l'Agriculture et le ministre de l'Environnement et du Changement climatique.

Il remercie pour cette prise de parole et exprime que l'engagement des producteurs de grains du Québec envers les PGC est important.

## **15 h 30**      **ÉTUDE DES RÉOLUTIONS**

M. Sylvain Dion, 1<sup>er</sup> vice-président des PGQ, procède à l'animation de la première période d'étude des résolutions.

Sur motion dûment proposée par M. Francis Caouette, appuyée par M. Alain Gervais, il est résolu de façon unanime de procéder à l'étude des 8 résolutions soumises à l'assemblée, soit les 8 résolutions présentées dans le cahier du participant et sur le site Internet des PGQ.

Le directeur des affaires agronomiques donne lecture de la première résolution (résolution n°1 dans le cahier du participant).

**1<sup>er</sup> amendement** : Sur motion dûment proposée par Mme Johanne Pagé, appuyée par M. Jean-François Gross, il est résolu majoritairement d'enlever à la demande au MAPAQ et à l'OAQ : « plutôt que de critiquer les pratiques en place ».

**2<sup>e</sup> amendement** : Sur motion dûment proposée par Mme Johanne Pagé, appuyée par M. Jean-François Gross, il est résolu majoritairement d'ajouter à la demande au gouvernement du Québec : « exiger la réciprocité des normes sur les produits agricoles importés; ».

**3<sup>e</sup> amendement** : Sur motion dûment proposée par M. Martin Cuerrier, appuyée par M. Gaétan Phaneuf, il est proposé d'ajouter à la demande au MAPAQ, ministère de l'Environnement et à l'OAQ : « propose de prendre le temps d'étudier les données d'infestation et lutte contre les insectes nuisibles chez les producteurs de grains biologiques de plus de 5 ans et de rendre publiques ces dites études et de considérer les impacts économiques sur ces fermes; ». L'amendement est rejeté majoritairement.

La résolution ainsi amendée est adoptée majoritairement et se lit comme suit :

### **1 - Réglementation des pratiques agricoles liées à l'utilisation des produits phytosanitaires**

#### CONSIDÉRANT

- la volonté des producteurs agricoles de toujours adapter leurs pratiques agricoles de façon à limiter au maximum les pertes diffuses d'intrants agricoles dans l'environnement tout en maintenant la performance agronomique et économique de leur ferme;
- que le succès dans l'adaptation continue des pratiques agricoles passe par l'accès aux connaissances, l'accompagnement, la rétribution des pratiques, mais avant tout par une approche qui donne confiance, motive et reconnaît l'autonomie décisionnelle du producteur, son rôle central dans l'amélioration de ses pratiques, et ses connaissances pointues en matière de gestion de ses sols, de ses opérations à la ferme et des risques pour son entreprise;
- la surenchère réglementaire en matière agroenvironnementale au Québec, notamment à l'égard de l'utilisation des pesticides, qui mine les éléments nécessaires au succès identifiés précédemment et fait fi de la complexité de l'agronomie et de la gestion d'une ferme, des ressources très limitées en service-conseil ainsi que du besoin de mieux comprendre la dynamique réelle des intrants agricoles dans l'environnement et les risques réelles;
- cette surenchère réglementaire ne s'applique qu'à l'agriculture québécoise et que le Québec ne restreint pas l'importation de produits agricoles qui n'y sont pas soumis;
- que les conditions d'utilisation des semences traitées avec des produits phytosanitaires sont uniques au Québec et même unique à la production de grains québécoise;
- que certains éléments réglementaires deviennent une façon détournée de retirer partiellement l'exemption des producteurs agricoles aux actes réservés aux agronomes;
- que le gouvernement réglemente lourdement la production agricole et en augmente les coûts, mais sans réglementer l'achat local pour le restant de la chaîne;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, il est résolu par les délégués réunis en assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec, de demander :

**Au gouvernement du Québec :**

- que la stratégie à l'égard du déploiement des pratiques agroenvironnementales, notamment à l'égard des produits phytosanitaires :
  - s'appuie sur un travail de concertation avec l'ensemble des ministères et des intervenants agricoles tout comme doit l'être la politique bioalimentaire;
  - repose sur le renforcement des compétences des intervenants agricoles plutôt que sur l'imposition de services professionnels;
  - exempter les producteurs agricoles des actes agronomiques réservés que ce soit directement ou indirectement;
  - exiger la réciprocité des normes sur les produits agricoles importés;

**Au MELCCFP de :**

- suspendre l'application des nouvelles règles émanant du dernier omnibus réglementaire qui ciblent l'utilisation de produits phytosanitaires tant aussi longtemps que la réglementation ne s'appuie pas sur une vraie stratégie concertée de déploiement des pratiques agroenvironnementales;

**Au MAPAQ et à l'OAQ de :**

- démontrer clairement la solidité scientifique et opérationnelle ainsi que les retombées positives des nouvelles pratiques;
- élaborer les bonnes pratiques et les outils décisionnels en fonction des risques réels d'impact, d'une mise à jour continue des connaissances, des outils de dépistage bien adaptés aux besoins des fermes, de processus d'essais à la ferme et d'une transition réaliste et constructive;

**Au MAPAQ de :**

- financer de façon exemplaire les outils et les ressources conseils.

---

**16 h 30**      **Présentation : mise au point sur les marchés (PGQ)**

Le président des PGQ invite M. Ramzy Yelda, analyste principal des marchés, à venir faire la mise au point des dynamiques qui affectent les marchés.

Malgré les souhaits du président que l'année 2024 soit plaisante et agréable, M. Yelda exprime que l'année 2024 risque d'être déplaisante et désagréable.

Le rapport présenté sur l'écran révèle les premières estimations de l'USDA concernant les superficies cultivées aux États-Unis (É-U), anticipant un rééquilibrage des superficies dédiées au maïs, soja et blé pour l'année 2023. Lors de la saison de récolte 2023-2024, une production record de maïs a été observée, entraînant une réaction des marchés. Bien que les exportations aient atteint 2,1 milliards de boisseaux, elles n'ont pas égalé les niveaux de 2021-2022, principalement à cause de la production accrue du Brésil, qui s'est hissé au rang de premier exportateur mondial.

Aux États-Unis, les exportations de soja continuent de décliner, principalement en raison de la concurrence brésilienne, malgré une demande chinoise qui a retrouvé des niveaux records. La trituration du soja aux États-Unis est en hausse, avec actuellement 21 usines en construction ou en expansion, principalement pour répondre à la demande de diesel renouvelable. Il sera intéressant d'observer, vers 2026-2027, suite à l'achèvement de ces travaux, comment la baisse des exportations américaines entraînera un excédent considérable de tourteau, qui sera probablement plus abordable.

M. Yelda dresse ensuite un tableau de la situation en Ukraine, où les exportations de grains sont maintenant de 3 à 4 millions de tonnes, contre 6 millions avant le conflit, et ce à des prix extrêmement compétitifs. Le conflit persiste et les infrastructures portuaires et céréalières ukrainiennes continuent d'être la cible de bombardements. Parallèlement, la Russie enregistre des exportations record de blé malgré les sanctions financières internationales. Il est à noter que la prime de risque autrefois présente à la bourse de Chicago a disparu, la panique de 2022 ayant cédé la place à une indifférence générale.

Ensuite, il aborde le sujet du Brésil, où la production de maïs et de soja a connu une croissance exceptionnelle au cours des deux dernières décennies, avec des estimations respectives de 124 millions de tonnes (Mt) pour le maïs et 155 Mt pour le soja.

Concernant les exportations de soja brésilien, les prévisions de 103 Mt pour 2023-2024 surpassent largement celles des États-Unis, qui s'élèvent à 47 Mt.

Pour le portrait de l'exportation du maïs où le Brésil, qui ne produisait à peu près rien il y a 10 ans, a pris le premier rang mondial en 2022-2023 grâce à une augmentation annuelle de 3 à 5 % de ses surfaces ensemencées.

Sur le marché local du maïs, un fort rebond des bases locales s'est produit à la fin de l'été et à la récolte, dû à des stocks de report tendus, une récolte modeste et des producteurs limitant leurs ventes en raison de la baisse des prix. Un écart s'est créé entre les prix au Québec et ceux de l'Ontario, nettement inférieurs, entraînant une chute des prix au Québec et un excédent de maïs non vendu dans les silos. Le marché s'est depuis stabilisé, avec une légère reprise à la Bourse de Chicago et le maintien des prix des bases locales.

Le marché local du soja a subi une baisse des prix, reflétant la tendance baissière du marché boursier pour les grains destinés à l'exportation. Contrairement au maïs, il reste peu de soja invendu de l'ancienne récolte, et le marché est très actif pour la nouvelle récolte, pour ceux qui voudraient fermer les prix. Les projections de surfaces ensemencées au Québec placent le soja en tête, suivi de près par le maïs.

M. Yelda note que les premières estimations de l'USDA pour février indiquent une tendance baissière pour le maïs et le soja, des prévisions plus réalistes sont attendues en mai.

Il évoque également la restructuration de l'industrie porcine au Québec, qui a entraîné une chute des prix au printemps. Les prix de base ont considérablement diminué. L'impact final sur le nombre de porcs reste difficile à évaluer. L'analyste principal des marchés et l'agent d'information des PGQ ont estimé qu'il y aura une baisse de la demande à 100 000 tonnes par année pour le maïs.

Un plancher a été atteint, il n'y a pas de garantie que les prix remontent.

M. Yelda souligne qu'il est improbable que le soja soit coté à la Bourse de Buenos Aires, car même les acteurs du marché sud-américain se réfèrent à la Bourse de Chicago pour des questions réglementaires, de confiance, de taux de change, entre autres. Néanmoins, les contrats à terme pourraient commencer à refléter d'autres réalités que le marché américain. Par exemple, le contrat de blé représente de moins en moins le Midwest et de plus en plus le marché mondial, les États-Unis devenant de plus petits exportateurs de blé. Dans les 5 à 10 prochaines années, on pourrait assister à une déconnexion des contrats de la Bourse de Chicago par rapport au marché américain.

Concernant le taux de change et la baisse anticipée du dollar canadien à 0,70 \$, ce qui pourrait être avantageux pour les prix locaux et les bases, M. Yelda explique que cela dépend de la capacité du producteur à tirer parti du taux de change. Il rappelle que dans un contexte incertain et potentiellement plus négatif, les producteurs de grains pourraient bénéficier de la volatilité boursière pour fixer leurs prix.

#### **17 h 15 AJOURNEMENT**

L'ordre du jour pour cette première journée étant expiré, il est résolu sans opposition exprimée, d'ajourner l'assemblée du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec à 8 h au lendemain matin, le vendredi 22 mars 2024.

Sur motion dûment proposée par M. Marius Cloutier, appuyée par M. Alain Gervais, il est résolu d'ajourner l'assemblée du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec pour permettre de tenir l'assemblée générale annuelle des Producteurs de grains du Québec.

### **VENDREDI 22 MARS 2024**

#### **8 h RÉOUVERTURE DE L'AGA DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE GRAINS DU QUÉBEC**

Le président remercie pour la ponctualité des participants et invite les gens présents dans la salle à prendre place.

Sur motion dûment proposée par M. Luc Mayer, appuyée par M. Denis Bergeron, il est résolu à l'unanimité de rouvrir l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec.

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA 2023**

Le président invite maintenant M. Legault à présenter sommairement le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2023 déposé sur le site Web des PGQ.

Sur motion dûment proposée par M. Jules Côté, appuyée par M. René Paris, il est résolu de procéder à la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2023.

M. Benoit Legault, directeur général, procède à un bref survol du procès-verbal préalablement déposé sur le site Web des PGQ.

Sur motion dûment proposée par M. Jules Côté, appuyée par M. René Paris, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'AGA 2023, tel que présenté.

## **8 h 15** PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le président invite maintenant M. Legault à présenter le rapport d'activité de l'année 2023.

Chaque année, sur recommandation du conseil d'administration, le directeur général rédige un rapport d'activité résumant les grandes lignes des dossiers traités au cours de l'année précédente et le présente à l'AGA du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec.

Le directeur général précise d'emblée que sa présentation donnera une vue d'ensemble sur les principaux dossiers traités en 2023.

Il commence par rappeler le thème de l'AGA 2023 : "Unis et influents pour un avenir fertile", ainsi que les mandats découlant des résolutions adoptées, tels que le compte d'urgence fédéral, le soutien aux régions, le coût de la politique carbone, le guide des bonnes pratiques commerciales, la recherche sur les mycotoxines et l'autonomie scientifique.

Il exprime sa gratitude envers les producteurs, qui sont à l'origine des résolutions. Ensuite, le travail se poursuit avec les organisations affiliées et leurs 115-120 administrateurs, très actifs dans les régions, qui affinent les mandats associés à ces résolutions. Il remercie particulièrement les secrétaires des spécialités (responsables des affiliés), les membres du CA des PGQ ainsi que le comité exécutif qui défend les positions des PGQ dans différents comités et auprès des divers partenaires, et termine en remerciant les permanents des PGQ.

En 2023, la production agricole au Québec a été fortement impactée par des conditions météorologiques imprévues et extrêmes. Les récoltes de blé, d'avoine et d'orge ont diminué de 15 à 20 % en moyenne, avec des pertes liées à la mauvaise qualité de 35 à 40 %, entraînant une baisse des revenus. Certaines régions ont subi des baisses de rendement allant jusqu'à 60 à 80 %, une tendance qui pourrait s'aggraver avec les changements climatiques.

Pour le maïs, les récoltes ont été proches des rendements habituels avec une baisse provinciale d'environ 5 %, mais des baisses de 15 à 20 % ont été observées en Estrie, Lanaudière et dans le Centre du Québec.

Quant au soja, les rendements ont été conformes aux attentes, voire légèrement supérieurs. L'Abitibi a enregistré de bons rendements pour le maïs et le soja, tandis que l'Estrie a connu des difficultés en termes de rendement et de qualité du soja.

Les producteurs agricoles s'interrogent sur l'avenir des céréales à paille et des rotations dans certaines régions, surpris par les changements de rendement sur des terres autrefois peu productives. Les marges se resserrent

avec une baisse moyenne de 20 % des prix sur les marchés internationaux, dans un contexte de forte inflation et de hausse des prix des intrants agricoles. De plus, la pression réglementaire croissante, notamment avec l’Omnibus 2023 qui affecte la vision d’avenir des producteurs.

### **PROGRAMMES ET POLITIQUES ÉCONOMIQUES (PPE)**

La politique fédérale du “Partenariat Canadien pour une agriculture durable” a été améliorée, notamment en augmentant la couverture des pertes d’Agri-stabilité de 70 % à 80 %. Un financement fédéral de 2,5 milliards de dollars, incluant une augmentation de 25 %, a été alloué aux programmes en frais partagés avec les provinces, portant le budget pour le Québec de 293 millions à 367 millions de dollars. Agri-investissement et Agri-Québec sont soulignés comme des programmes clés pour le secteur des grains.

Le programme d’assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) célèbre ses 45 ans, ayant commencé avec le maïs et s’étendant ensuite à d’autres céréales, sauf le soja. Une première avance de 7 millions de dollars a été versée pour 2023-2024, avec une prévision d’intervention brute (hors prime) de l’ASRA autour de 16 millions de dollars.

Une analyse des indices pour l’indexation des coûts de production a été réalisée en fonction du prix des intrants. L’équipe des PGQ se prépare pour une nouvelle enquête en 2025, afin d’analyser les données de 2024 auprès de fermes sélectionnées.

2023, a été une année exceptionnellement mauvaise pour la production des grains, nécessitant un report de paiement l’assurance récolte (ASREC) pour analyser les baisses de quantité et de qualité, ce qui a permis d’augmenter les compensations. Les PGQ attendent les conclusions finales.

Les PGQ ont travaillé à obtenir des prix unitaires reflétant les prix du marché, réussissant pour le maïs grain. En 2023, un projet pilote pour le blé et le soja bio a été lancé, avec d’autres céréales prévues pour 2024.

L’intégration des semences de ferme pour la production biologique pourrait s’étendre à la production conventionnelle. Les PGQ estiment que ces produits devraient être assurés, avec une assurance modulée selon les risques.

Lors des consultations pour la révision du programme ASREC, plusieurs sujets ont été abordés, comme les dates de semis pour les céréales d’automne et la gestion des cultures associées. D’autres sujets incluent le pois fourrager pour les engrais verts, l’amélioration de la franchise, et l’adaptation de l’assurance récolte aux changements climatiques.

Ces discussions se déroulent dans un comité officiel de la FADQ dédié aux grains, avec la participation des PGQ, de l’UPA, du MAPAQ et de la FADQ. Les propositions incluent un panier de cultures, l’élargissement du multirisque complet, des plans pour la grêle et le gel, et une option de site éloigné pour mieux circonscrire les dommages.

Le programme provincial « Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales » est un élément clé du PAD. Trois cohortes ont été créées : la première en 2022 avec un budget de 56 M\$, la deuxième avec 29 M\$, et en 2024, le financement à 34 M\$, dont 24 M\$ du fédéral. Environ 20 millions par an sont désormais alloués à cette initiative renouvelée en partenariat provincial-fédéral. Cependant, cette initiative ne

permet pas aux entreprises agricoles de planifier sereinement leur développement. Bien que bien accueillie, une véritable politique est attendue pour aller au-delà des 3 à 5 ans.

L'Initiative ministérielle en Productivité végétale a versé 32 M\$ entre 2020 et 2023, dont 19 M\$ à 750 fermes spécialisées en production de grains. La troisième cohorte, lancée le 20 novembre 2023, a été un succès et s'est clôturée le 19 décembre 2023. À ce jour, 45 % de l'enveloppe a été obtenue, avec une estimation de 9 M\$ pour les producteurs de grains. L'initiative a élargi l'accès en augmentant la gamme de machinerie admissible, en abaissant le pourcentage couvert et en augmentant le maximum admissible, ce qui a été bénéfique pour les producteurs.

Les PGQ travaillent activement depuis plusieurs années pour mettre en lumière les besoins et réalités des régions périphériques "dites prioritaires", afin de maintenir leur patrimoine en bonne santé et attractif pour la relève, grâce à plusieurs représentations auprès des instances politiques. Le directeur général souligne la nécessité de développer une stratégie en lien avec les médias régionaux, qui sont très à l'écoute des besoins de l'agriculture et réactifs aux lettres ouvertes des PGQ.

L'agroéconomiste et le comité PPE ont pour mission de mettre à jour les données sur les marges de la production de grains afin de mieux comprendre les actions à entreprendre. Il est estimé qu'en 2024, les fermes de maïs-soja-blé connaîtront une rentabilité négative pour le maïs et le blé. Ce constat a été l'un des éléments déclencheurs lors des manifestations des producteurs, ainsi que la pression réglementaire.

Deux mémoires ont été déposés en appui à la vision commune avec l'UPA dans le cadre des consultations sur la protection du territoire et des activités agricoles.

La fiscalité agricole est un sujet fréquemment discuté avec le gouvernement et les partis d'opposition provinciaux. M. Lamontagne a rassuré que le budget de 260 M\$ est acquis et que l'augmentation de 30 M\$ ne signifie pas une perte ailleurs. Ce budget permet aux producteurs d'atteindre un ratio de taxes municipales nettes similaire à celui de l'Ontario, bien que cela nécessite un investissement de 260 M\$ pour le MAPAQ, contrairement à l'Ontario où cela est géré par un encadrement municipal.

Les PGQ effectuent au moins quatre fois par an un suivi de l'impact de la politique québécoise sur le carbone, notamment lors des enchères des crédits carbone. Un calcul théorique est réalisé en fonction du prix unitaire du crédit carbone, qui est d'environ 57-58 \$ la tonne, entraînant une augmentation annuelle de 25 à 28 M\$ refacturée aux producteurs. De plus, un calcul est effectué pour déterminer l'apport cumulé des producteurs de grains au Fonds vert, qui serait d'environ 100 à 120 M\$.

### ***ENVIRONNEMENT, RECHERCHE ET AGRONOMIE***

Le directeur des affaires agronomiques est chargé des dossiers liés à l'environnement, à la recherche et à l'agronomie. Il est soutenu par le comité de recherche, développement et agronomie (RDA) ainsi que par une équipe pour gérer divers programmes destinés aux producteurs.

Les PGQ se sont concentrés sur plusieurs aspects, notamment la reconnaissance de la profession de producteur de grains, le suivi des programmes pour garantir une juste répartition, et la réglementation pour éviter qu'elle ne soit nuisible. Dans le cadre des nouvelles orientations fédérales-provinciales visant à impliquer davantage les organisations agricoles dans l'offre de programmes d'accompagnement, les PGQ, en collaboration avec l'UPA (en leadership ou en soutien), ont mis en œuvre divers programmes d'Agrisolutions climat, ainsi qu'à leurs

propres projets PAD. Le Fonds de recherche, alimenté par les contributions des producteurs, est un excellent levier pour accroître la recherche et démontrer la responsabilité des producteurs.

Il est expliqué que le tarif douanier sur les engrais russes sera remboursé non pas directement aux producteurs, mais sous forme de crédits d'une valeur de 14 M\$ pour la production végétale.

Les PGQ se sont engagés à atteindre les objectifs du PAD en participant à divers projets, tels que Gestion 4B (2022-2024), le projet Sentinelle azote dans le blé (2022-2024), le projet de réduction des risques liés aux pesticides pour la santé (2022-2024), ainsi qu'un mandat confié au CÉTAB pour un projet de réduction des herbicides par le sarclage (2023).

Le directeur général invite les producteurs à participer au projet Sentinelle azote dans le blé qui fait la promotion des nouvelles grilles de fertilisation.

En janvier 2024, un forum sur les besoins en recherche a réuni plus d'une centaine de producteurs de grains, professionnels, chercheurs et intervenants du secteur. Grâce à des ateliers dynamiques et à deux conférenciers invités, les producteurs ont pu exprimer leurs attentes en matière de recherche et d'innovation. Un rapport de l'événement sera bientôt publié, et les informations seront disponibles via l'Infolettre et sur le site Web des PGQ.

Le financement de la recherche génétique a été un enjeu majeur ces dernières années. Un nouveau cycle de financement pour la période 2023-2028 a fait l'objet de nombreuses représentations et revendications de la part des PGQ et de plusieurs autres groupes et partenaires de l'Est du Canada. Les PGQ ont contesté le refus d'AAC de financer ou de réduire le financement de certaines activités d'amélioration génétique du blé pour l'Est du Canada, afin de relever le défi de la résilience climatique.

Il y a une grande déception concernant la décision du gouvernement fédéral de se concentrer sur les projets de réduction des émissions de GES, en finançant les grappes agroscientifiques associées. Bien que les recherches doivent commencer en 2024, les partenaires et chercheurs impliqués attendent toujours les décisions finales concernant certaines demandes de financement, qui ont été redirigées vers un autre volet, le "Programme Agri science", pour obtenir des fonds.

Les PGQ restent attentifs à la modernisation du Règlement sur les exploitations agricoles (REA), prévue pour 2025. En 2023, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a initié un processus de cocréation avec quatre ateliers, auxquels les PGQ ont participé à ceux portant sur la fertilisation et les bassins versants. Les PGQ souhaitent un allègement des réglementations, surtout pour le phosphore, et éviter de nouvelles contraintes pour l'azote, tout en soulignant l'importance de l'accompagnement et de la mise à jour des connaissances.

Le directeur général revient sur le renforcement de la réglementation sur les pesticides, dont les nouvelles dispositions entreront progressivement en vigueur à partir de 2024. L'Omnibus vise à mieux protéger l'environnement et la biodiversité, un sujet délicat à aborder avec le public, souvent réticent à l'évocation des pesticides. Cela inclut l'introduction de la classe 3A pour tous les insecticides utilisés dans l'enrobage des semences de huit cultures, les rendant aussi dangereux que les produits purs, ainsi que la création de la classe 3B pour les mesures de contrôle de l'utilisation des fongicides enrobant les semences. Les producteurs subissent depuis un certain temps l'accumulation de la réglementation.

Plusieurs échanges ont eu lieu concernant d'autres réglementations et programmes, tels que les consultations pour les services-conseil, la gestion et l'entretien des cours d'eau par les municipalités, et le plastique agricole. Un suivi est effectué sur les équipements de protection individuelle (EPI) et les risques liés aux pesticides, l'accès aux technologies, la position des PGQ concernant l'édition génomique pour que les agences conservent leur autonomie scientifique, en gérant la science et non les enjeux de marché. Il y a également le sujet de l'allègement réglementaire pour les milieux humides.

Au niveau canadien, il y a eu l'ajout du Réseau de recherche en sciences humaines sur l'agriculture durable dans une économie carboneutre, avec un budget de 100 millions de dollars. Les PGQ verront comment intégrer et collaborer avec les autres organisations canadiennes.

## **LES MARCHÉS**

Le directeur général présente à l'écran divers outils du Service d'information sur les marchés (SIM) disponibles sur la page d'accueil du site Web des PGQ : commentaires journaliers, graphiques sur l'évolution des prix, vidéos d'information, y compris le rapport mensuel de l'USDA, et l'AppGrains pour mieux gérer les données du Système de recueil et de diffusion de l'information (SRDI).

L'équipe du SIM a pour mission de surveiller les marchés, d'expliquer leur fonctionnement et de détecter les particularités qui peuvent survenir au cours de l'année, afin de déterminer comment agir ou améliorer certains aspects.

Chaque année, l'équipe du SIM rédige un rapport annuel de mises en marché. Bien que certains puissent penser qu'il est inutile de le consulter car il traite du passé, ce document permet de mieux comprendre les événements passés et d'anticiper l'avenir, facilitant ainsi la planification. Aux PGQ, ce rapport sert d'outil d'analyse pour améliorer les services d'information en collaboration avec nos partenaires dans le cadre de CGQ.

## **CONVENTION DE PRODUCTION ET DE MISE EN MARCHÉ DES SEMENCES**

Il décrit les négociations annuelles sur le prix et la convention des semences. Cette année, en plus de négocier les prix minimums, un travail supplémentaire a été réalisé, préparé depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, pour réviser la prime offerte pour les semences.

Trois modifications majeures seront apportées à la Convention, effectives pour la récolte 2024 :

- Augmentation de la prime : la prime passe de 55 /t à 70/t.
- Introduction d'un plafonnement : il n'y aura plus d'obligation d'achat ni de vente pour les tonnes produites au-delà du plafond de 4,5 t/ha.
- Avancement de la période de référence des prix : la négociation des prix se tiendra désormais en novembre au lieu de janvier, permettant ainsi d'obtenir des prix plus tôt.

Pour conclure, le directeur général félicite ceux qui ont activement contribué à la réalisation de la nouvelle Convention des semences.

## **CONCERTATION GRAINS QUÉBEC (CGQ)**

En 2014, il a été décidé de collaborer avec les partenaires de la filière pour améliorer divers aspects, notamment les éléments de marché et la mise en marché. CGQ et PGQ sont partenaires de la Tournée Grandes Cultures du Québec, ce qui permet de recueillir des données sur l'état des cultures et de favoriser le réseautage au sein de

la filière. Un événement conjoint CBQ/CGQ a été organisé pour créer un événement spécifique à la filière boulangère. Un autre grand projet, pour lequel des fonds ont été obtenus, vise à développer l'accessibilité et la compatibilité des données dans le secteur des grains. Il est souligné qu'il est essentiel de rester compétitif pour développer un système permettant une gestion efficace des données, tant individuellement que collectivement. CGQ a commencé un travail en 2023 pour positionner leur rôle complémentaire dans l'autoévaluation à la ferme des pratiques agroenvironnementales. Aussi, un financement a été accordé pour faire une planification stratégique du secteur des grains et de CGQ en 2024.

Les PGQ collaborent également sur les dossiers des marchés avec d'autres partenaires tels que Soy Canada, Cereals Canada, le Conseil des grains du Canada et Field to Market Canada.

### **PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS**

M. Legault explique l'augmentation des montants avancés pour les paiements anticipés ainsi que le nombre croissant de participants en 2023. Ce programme de prêt pour la commercialisation vise à offrir des liquidités aux producteurs, leur permettant de ne pas mettre en marché trop rapidement leurs stocks, ce qui pourrait perturber les marchés et les prix. Traditionnellement le montant total déboursé était à 90 M\$, ce montant est passé à 133 M\$ en 2022 et à 196 M\$ pour la campagne de 2023. Les changements de dernière minute dans les annonces gouvernementale compliquent le travail de l'équipe du PPA, qui doit rattraper les dossiers déjà traités.

Un nouvel outil a été développé pour simplifier les démarches des producteurs et de l'équipe PPA. Il invite les producteurs à s'inscrire en grand nombre sur Appgrains dès le 2 avril. Cet espace sécurisé permet de simplifier la prise en charge, de déposer des documents, de suivre les dossiers, d'interagir avec le personnel et de recevoir des notifications sur l'avancement du traitement. Il souligne qu'il faudra à terme passer complètement à l'électronique pour accélérer le traitement du PPA, comme l'ont déjà fait d'autres fédérations, ce qui nécessitera une adaptation tant pour les producteurs que pour le personnel dédié.

### **COMMUNICATION, FORMATION ET VIE SYNDICALE (CFVS)**

M. Legault explique que le service des communications est responsable du dossier de la relève, avec des objectifs fixés l'année dernière en matière d'entrepreneuriat et de syndicalisme. L'équipe des communications et le Comité CFVS ont finalisé un plan d'action qui sera mis en œuvre en 2024.

Le directeur général conclut sa présentation en remerciant les adjointes administratives pour la préparation de l'AGA, l'équipe des communications, ainsi que Mme Natalie Gendron du service de la comptabilité, invitée spéciale des PGQ. Il espère qu'elle apprécie rencontrer la communauté des producteurs de grains du Québec.

Il invite le chef d'équipe des communications, M. Olivier Laniel, arrivé en janvier, à se joindre à l'assemblée et explique que la nouvelle équipe des communications se concentrera davantage sur les affaires publiques et la relève.

### **PRÉSENTATION : NOUVEAU SITE WEB DES PGQ ET BILAN DE LA CAMPAGNE DE PROMOTION**

M. Laniel débute sa présentation en se penchant sur la campagne de promotion de la profession débutée en avril 2023. La vidéo ayant pour thème « Lumière sur les bonnes pratiques » fut un grand succès sur les différents médias sociaux (Facebook, Instagram et YouTube) avec plus de 10 millions d'impressions numériques.

La nouvelle vidéo produite en collaboration avec Mme Rachel Sauvé, productrice de grains en Montérégie a été un succès.

La campagne s'est élargie à d'autres médias comme la télévision avec une publicité commerciale sur TVA, des bandeaux sur les chaînes spécialisées comme Zeste et CASA1, une page de contenu promotionnel dans le Journal de Montréal et le Journal de Québec ainsi qu'une entrevue pour le magazine La Semaine.

La campagne 2023 avait pour but de joindre 20 % des Québécois et on peut dire que cela est mission accomplie car elle a rejoint près de 1,8 million de Québécois.

Il aborde maintenant la campagne de promotion 2024 débutée en février avec une association à l'émission L'Amour est dans le pré pour la parution d'un bandeau publicitaire. Pour avril, il est projeté de présenter une vidéo d'une recette dans le numéro spéciale 20<sup>e</sup> de la revue Web Pratico Pratiques. En mai, l'équipe des communications s'est associée à une influenceuse pour les médias sociaux, aussi d'autres événements sont à venir au cours de l'automne 2024.

Le chef des communications présente à l'écran le logo du 50<sup>e</sup> anniversaire des PGQ et explique qu'il y aura en septembre le lancement d'une bière en l'honneur des festivités. D'autres surprises sont à venir dont des capsules vidéo relatant l'histoire des PGQ et une soirée de gala lors de l'AGA 2025.

Il poursuit avec la refonte du site Web des PGQ qui s'est effectué en collaboration avec l'agence Web Libéo. Ce grand projet de refonte sera lancé au printemps et les principaux changements seront la création d'un espace public ainsi qu'un espace producteur, le regroupement des informations et la convivialité du site. Une démo est présentée à l'écran pour présenter certaines sections dont celle sur l'histoire des PGQ.

Sur motion dûment proposée par M. Normand Gagnon, appuyée par M. Alain Primeau, il est résolu de façon unanime d'accepter la présentation du rapport annuel 2023.

### **9 h 30 MOT DU PRÉSIDENT DES PRODUCTEURS DE GRAINS DU QUÉBEC**

M. Overbeek précise qu'il a accepté d'interchanger avec M. Doyon sa présentation et se veut bref dans son mot.

Il invite les membres du Conseil d'administration à monter sur l'estrade pour les présenter, en débutant par le conseil exécutif 2024-2025.

M. Sylvain Pion, 1<sup>er</sup> vice-président  
M. Pierre Murray, 2<sup>e</sup> vice-président

M. Alain Gervais, 1<sup>er</sup> membre de l'exécutif  
Mme Johanne Pagé, 2<sup>e</sup> membre de l'exécutif

Puis, il présente les autres membres du conseil d'administration et leur région respective représentée :

M. André Roussel, Producteurs de semences  
M. Réjean Laquerre, Capitale Nationale-Côte-Nord  
M. Francis Caouette, Est-du-Québec  
M. Luc Mayer, Abitibi-Témiscamingue  
M. Claude Chartier, Mauricie

M. Benjamin Boivin, Estrie  
M. Hubert Soucy, Centre-du-Québec  
M. Guy Sabourin, Outaouais-Laurentides  
M. Jocelyn Prud'homme, Montérégie Ouest  
M. Ghislain Bélanger, Chaudière-Appalaches

Le Président souligne l'importance de célébrer dès demain les 50 ans des Producteurs de grains du Québec (PGQ), anciennement la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec (FPCCQ). Il rappelle la force et la volonté des précurseurs qui ont fondé la FPCCQ, des personnes convaincues et convaincantes qui ont su démontrer à leurs collègues l'importance de défendre ensemble leurs intérêts. Parmi les réalisations notables, il mentionne la création du Plan conjoint en 1982.

En 2024, nous bénéficions d'un environnement d'affaires raisonnable et perfectible. Il est crucial de continuer à l'améliorer ensemble, de préserver les acquis et de viser de nouveaux gains en accord avec notre entourage.

Dans la filière des grains, il explique que, comme dans d'autres secteurs agricoles, les producteurs de grains sont des preneurs de prix, tant pour les achats d'intrants, de machinerie ou le financement que pour la vente de leurs produits. Malgré cette imperfection, les producteurs de grains ont persévéré au Québec. Il exprime le souhait de continuer à progresser ensemble.

Grâce à la collaboration du personnel des PGQ, une section sur le coût des intrants a été développée. Elle offre une vue d'ensemble du marché des intrants et peut identifier des opportunités d'affaires en dehors du réseau habituel.

La mise en marché est renforcée par l'échange d'informations et de communications pour lesquels il remercie les producteurs participants à cet échange. Le système de recueil et de diffusion de l'information (SRDI), mis en place en 2011, est apprécié par l'ensemble de la filière. Il permet une indication plus juste de la valeur des grains transigés. Une augmentation du volume d'informations reçues permettrait d'améliorer encore la vulgarisation et de cibler certains marchés de niche.

Il est important de capter les opportunités de commercialisation sur une période pouvant aller jusqu'à 24 mois. Le réseau de commercialisation encourage les ventes à livraisons différées, nécessitant un niveau de confiance entre producteurs et acheteurs. Le président des PGQ observe un engagement accru des producteurs à satisfaire les attentes du marché. En plus de cultiver diverses espèces végétales répondant à des besoins variés, la production peut également répondre aux demandes spécifiques pour assurer un approvisionnement continu tout au long de l'année. C'est en travaillant ensemble, et non individuellement, que nous pouvons réussir cet exploit.

La somme des efforts des productrices et des producteurs atténue les difficultés et les défis à relever, tout en mettant en avant certains succès accomplis au fil du temps. Il cite l'exemple du programme d'Agrisolutions et rappelle la proposition d'un producteur de se lever lors de l'AGA pour démontrer au Ministre Lamontagne l'intérêt à améliorer nos pratiques culturales pour le bien-être de l'environnement. À la fin de l'exercice, pratiquement tous étaient debout, impressionnant le Ministre par l'ampleur de l'implication des producteurs à vouloir améliorer nos pratiques, notre empreinte environnementale et à rechercher des façons de faire pour améliorer notre situation collectivement. Une adhésion forte et sur de grandes superficies fait la différence entre maintenir le statu quo et démontrer des efforts collectifs réels pour améliorer la situation.

Même si les ressources financières sont limitées, il est important de soutenir les producteurs dans ces efforts. L'Initiative ministérielle, bien que perfectible, est un exemple d'accompagnement pour essayer et réussir des changements de techniques de travail. Il faut se féliciter pour ces efforts.

Ces efforts amènent à une reconnaissance de la part de la société en général. La profession de la production agricole est respectée (dans les 5 premières) et peut être mise en valeur par des campagnes de promotion. Il suffit de communiquer les réalités du travail quotidien des producteurs de grains : entraide, réseau de services-

conseils, et un secteur de production annuel qui, bien que lent, est constant. Certains audacieux le font sur deux années, comme dans les cultures d'hiver.

Selon le président des PGQ, les choses ont beaucoup évolué depuis l'arrivée de Louis Hébert en 1608. D'une culture principalement axée sur le blé durant plus de trois cents ans, il y a eu diversification des productions pour répondre aux besoins des Québécois. Avec l'aide de programmes gouvernementaux construits en collaboration avec les producteurs, comme le programme d'assurance-stabilisation des années 70, le programme d'assurance-récolte des années 60 et la création de la Régie des marchés agricoles dans les années 50, les producteurs ont pu se regrouper pour une mise en marché plus collective. Il est essentiel de faire évoluer ces outils pour mieux servir les producteurs, bien que ces processus soient lents et nécessitent beaucoup de discussions pour réaliser des améliorations.

Il cite l'exemple de l'assurance récolte des années 1970, où des conditions climatiques légèrement différentes n'empêchaient pas la récolte. Maintenant, avec les changements climatiques, des discussions ont lieu avec la Financière agricole du Québec (FADQ) pour adapter l'assurance-récolte aux réalités de 2020-2030. Malgré les améliorations obtenues, la portion franchise assumée par le producteur reste trop importante. Les indemnités reçues par les producteurs assurés sont équivalentes à la portion assumée par les producteurs. Est-ce normal que dans une année de catastrophe climatique, la part de responsabilité du producteur soit aussi grande que celle de l'assureur ? Des discussions sont nécessaires pour s'assurer que les producteurs puissent continuer à relever les défis de production dans les prochaines années, sans être empêchés par un défaut de couverture.

De la même manière que discuté précédemment, il est essentiel de travailler en concertation avec les partenaires et les autres acteurs de la filière des grains. Depuis la création de CGQ, le dialogue s'est amélioré avec les partenaires, qu'il s'agisse du monde de la recherche, des fournisseurs d'intrants, du réseau de conditionnement et de commercialisation, ou du secteur de la transformation, afin de répondre aux besoins du consommateur final. En échangeant sur les interrogations et les objectifs de chacun, cela permet d'identifier les défis à relever et de parvenir à certaines réussites. Ces discussions se poursuivent également en comité avec les différents organismes gouvernementaux impliqués, comme le ministère de l'Agriculture, qui soutient financièrement CGQ. Cependant, l'absence du MELCCFP complique les discussions avec ce ministère, ce qui est jugé regrettable.

Le président rappelle l'importance de se rencontrer et de discuter pour trouver des solutions, surtout après les difficultés rencontrées en 2023 avec l'Omnibus réglementaire. Ce règlement, imposé sans discussion ni possibilité de modification, a été perçu comme une grande impolitesse par les producteurs de grains, augmentant leur stress. Il est crucial de remédier à cette situation pour que le règlement devienne acceptable pour les producteurs. Certains souhaitent son abrogation, mais il est préférable de trouver des solutions constructives pour atteindre les objectifs visés sans remettre en cause l'Omnibus lui-même.

Le président reconnaît que ce discours peut ne pas plaire à tous, mais il est nécessaire de maintenir les discussions avec les représentants gouvernementaux pour obtenir des résultats. Il cite l'exemple des cartes de compétences requises pour appliquer des pesticides, qui ont été acceptées et mises en œuvre pour protéger l'environnement et les agriculteurs. De même, avec les nouvelles classes de pesticides, il faudra adapter nos pratiques pour maintenir leur accessibilité et améliorer nos méthodes et cela se réalisera avec de l'accompagnement et du temps nécessaire pour apporter ces changements.

Il fait un parallèle entre l'Omnibus réglementaire et le projet Northvolt, qui a obtenu des allègements de la part des autorités gouvernementales. Il est essentiel d'adopter la même volonté d'adaptation pour le secteur des

grains, qui est d'une importance économique équivalente, cela peut paraître impertinent de jaser de cette façon mais s'il le faut faire c'est ce qui sera fait.

Le président conclut en souhaitant que les PGQ aient un avenir qui cible l'infini, en s'inspirant du slogan d'une vieille émission de cinéma : "partir vers l'infini et plus loin encore".

Un producteur désire remercier et souligner le bon coup de la campagne de promotion associée à l'émission « L'amour est dans le pré », il poursuit en remerciant pour les présentations durant l'AGA et termine en disant apprécier la présence des jeunes productrices et producteurs de la relève, lui qui est producteur depuis 50 ans.

Le président remercie chaleureusement pour les bons mots et mentionne au producteur qu'il peut être fier de son parcours.

#### **10 h 45 MOT DU 1<sup>er</sup> VICE-PRESIDENT GENERAL DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES (UPA)**

Le président des PGQ présente le 1<sup>er</sup> vice-président général de l'UPA. L'exploitation agricole à laquelle M. Doyon participe a diversifié ses activités, allant au-delà de la production laitière pour inclure la production acéricole et des grains.

M. Doyon salue l'assemblée et adresse un salut particulier à M. Overbeek, très impliqué dans diverses instances de l'UPA, où il apporte sa grande capacité d'analyse, son expérience, sa logique et son bon sens au profit de l'organisation. Il décrit M. Overbeek comme une personne qui fait avancer le groupe et le remercie pour sa précieuse collaboration.

Il débute en expliquant que depuis deux ans, on parle d'inflation, de l'augmentation des coûts de production et de la flambée des taux d'intérêt, en soulignant que le secteur agricole est particulièrement vulnérable dans ce contexte économique difficile. En 2023, avec le lancement "d'Agriculture sous pression", il a été démontré, chiffres à l'appui, que des milliers d'entreprises agricoles, notamment celles en démarrage, étaient en difficulté. Un message clair a été lancé au Congrès de l'UPA en décembre dernier, affirmant que nourrir les consommateurs est un projet de société essentiel mais de plus en plus difficile. À ce propos, l'UPA mettait de l'avant en décembre une grande marche pour la relève agricole et l'avenir des fermes qui ciblait les parlementaires.

La réponse des gouvernements est décevante, surtout en comparaison avec les voisins du Sud qui ont débloqué des milliards pour soutenir leur secteur agricole. Il n'y a pas eu de réinvestissement en agriculture, ni de mise à jour des programmes. Rien n'a été fait pour alléger la lourdeur administrative, résoudre la pénurie de main-d'œuvre ou augmenter les salaires. Aucune mesure n'a été prise pour réduire la pression sur le territoire et les activités agricoles. Au contraire, il y a toujours plus de changements, de mesures et de règlements en agroenvironnement.

La restructuration du secteur porcin est désormais une réalité quotidienne. Les demandes de la relève, des régions périphériques, des secteurs éloignés et des fermes de proximité sont peu prises en compte, car ce sont des gens dits résilients.

Les gouvernements reportent les actions nécessaires et semblent penser : "On traversera la rivière quand on sera rendus au bout du tunnel." En 2024, le message au gouvernement est clair : "nous sommes arrivés au bout du tunnel". Lors de la consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles, nous avons rappelé que la zone agricole a perdu 57 000 hectares en 25 ans, identifié les menaces pesant sur les activités agricoles et

demandé des solutions face à l'augmentation des prix des terres, qui impacte fortement l'agriculture, la profession, la rentabilité et les acquisitions pour la relève.

Un document de synthèse des consultations sera publié au printemps 2024, et les modifications à la Loi de la protection du territoire agricole seront proposées en fonction des commentaires reçus. Le gouvernement doit résister aux pressions en faveur d'assouplissements. Les consultations doivent être une occasion de renforcer la protection du territoire agricole, et non de l'affaiblir. L'avenir alimentaire du Québec dépend de la protection intégrale de notre garde-manger.

En agroenvironnement, le gouvernement provincial a pris des mesures positives avec la politique d'agriculture durable et la rétribution des pratiques agroenvironnementales. Cependant, deux règlements Omnibus imposent des restrictions et des écofrais pour diverses raisons. Depuis 2015, 417 M \$ ont été versés au fonds d'électrification et de changement climatique, dont 80 M \$ seulement l'année dernière.

Les changements de mesures et de règlements se succèdent, alors que les producteurs, sensibles à la protection de l'environnement, souhaitent des ajustements respectant le rythme d'adaptation des entreprises agricoles. Ils soutiennent le virage écologique et les attentes sociétales, mais estiment que les ambitions de la société doivent être appuyées par tous.

Concernant les soutiens de l'État, il est demandé aux producteurs d'être performants, efficaces et résilients, mais les budgets et programmes stagnent. Une analyse des chiffres montre que pour fonctionner, une société a besoin de l'effort de tous, y compris des producteurs qui fournissent la nourriture. Ces derniers s'endettent pour remplir leur rôle et doivent souvent avoir un emploi extérieur pour y parvenir.

Traditionnellement, l'agriculture et l'agroalimentaire recevaient 0,98 % du budget provincial, mais ce chiffre est passé à 0,95 % lors du dernier budget. L'endettement des agriculteurs a augmenté de 115 % en dix ans, atteignant maintenant 27 milliards de dollars. Ce n'est pas un projet de société ou national. Il est nécessaire de rattraper le retard au niveau des budgets, des politiques et des programmes de soutien. La politique bioalimentaire du Québec se termine cette année, et il est temps d'envoyer un signal fort pour 2025 afin de répondre aux attentes et besoins des producteurs, car c'est l'assiette des Québécois qui en dépend.

M. Doyon présente les quatre grandes priorités de l'UPA pour 2024 :

1. Protéger le territoire et les activités agricoles.
2. S'adapter aux changements climatiques et aider à la transition écologique, actualiser les programmes de gestion des risques, soutenir la relève et alléger les règlements.
3. Intégrer la deuxième priorité dans la politique bioalimentaire.
4. Adopter le nouveau plan de financement et de développement 2025-2029.

Il explique qu'il s'est préparé à l'avance car chaque année, les producteurs lui posent deux questions : quand aurons-nous un financement plus équitable pour l'organisation et, en tant que producteurs de grains, obtenons-nous un bon retour sur notre contribution ?

Pour changer le financement, il a fallu sept ans d'efforts pour modifier la Loi sur les producteurs agricoles et permettre une modulation des cotisations pour plus d'équité. Ensuite, deux démarches parallèles seront entreprises : le plan de financement 2024-2029 et, dans la deuxième moitié de ce plan, l'introduction d'un nouveau mode de cotisation par paliers. M. Doyon détaille les recommandations du Conseil général de mars

2024, qui ont établi les échéanciers des actions à entreprendre pour le nouveau mode de financement, prévu pour une mise en application en 2027.

Concernant la question du retour sur investissement, il laisse les producteurs en juger. Il pourrait présenter le rapport annuel de l'UPA, qui compte plus de 100 pages et détaille les actions entreprises par les différents groupes de travail. Il y a une forte représentation de la direction générale pour toutes les productions selon leurs particularités, besoins spécifiques ainsi que communs.

Le nouveau mode de financement devra satisfaire une grande majorité. Depuis 100 ans, l'UPA travaille à améliorer les conditions de vie des producteurs, et face aux défis futurs, il faudra continuer à travailler ensemble.

Il remercie l'audience et exprime son plaisir de rencontrer les producteurs de grains lors des différentes activités. Il se tient prêt à répondre aux questions de l'auditoire.

Lors des manifestations, le Président de l'UPA a souligné que l'agroalimentaire représente un chiffre d'affaires de 120 milliards de dollars. Un producteur suggère que ce fait soit davantage mentionné dans les représentations publiques, car des journalistes, dont une de Radio-Canada, ont expliqué que sans soutien, l'agriculture pourrait disparaître du territoire d'ici 10 ans. Ce chiffre d'affaires, supérieur à celui de Northvolt et Bombardier réunis, pourrait sensibiliser la population à l'importance de cette économie.

Le directeur général de l'UPA ne manque jamais une occasion de souligner l'apport économique de l'agriculture au PIB. Il utilise régulièrement des tableaux comparatifs pour démontrer les soutiens aux agriculteurs des États-Unis, du Canada et des pays européens, ce qui est une grande qualité. M. Doyon a pris note de l'importance de continuer à mettre en avant ces informations.

Une résolution concernant la sauvagine et les animaux sauvages a été adoptée il y a plusieurs années, lorsque l'UPA s'appelait encore l'UCC. Malgré cela, les producteurs ne sont toujours pas dédommagés pour leurs pertes. Il a été souligné que les agriculteurs soutiennent la majorité des revenus des paroisses rurales du Québec grâce aux taxes foncières payées sur leurs terres, parfois à hauteur de six chiffres. Ils en ont assez d'être la "vache à lait" des paroisses.

M. Doyon évoque la question de la sauvagine, précisant que ce combat dure depuis près de 100 ans et que, malgré plusieurs victoires, il n'a pas encore été reconnu. Concernant les taxes foncières, il mentionne les grands débats et conflits qui ont conduit le gouvernement à procéder à un déplafonnement. Malgré une volonté de réformer ce mode de financement, les municipalités rurales restent réticentes à tout changement. Il a qualifié cette situation de démesurée et a indiqué qu'il aborderait ce sujet l'année prochaine.

Un producteur ressent dans le propos de M. Doyon qu'il y a une volonté forte d'obtenir le support de la population. Cependant, il exprime avoir une certaine fatigue de la volonté de l'acceptation sociale de ce qu'il fait comme profession. Cultivateur depuis 30 ans, il a toujours essayé de s'améliorer et faire sa part, il s'attend toujours à la reconnaissance du travail quotidien et se sent à la remorque des plus grands parleurs qui veulent dénigrer la profession. Il croit qu'à un certain moment il faudra s'exprimer plus fortement et être plus actifs pour démontrer les efforts réalisés.

Le 1<sup>er</sup> vice-président général rétorque que chacune des fédérations a ses propres stratégies au niveau communication avec la population. Au niveau de l'accessibilité sociale, il se sent régulièrement interpellé par les critiques de toutes parts, cependant la population classe près des pompiers la profession de producteur agricole comme étant estimable. Il faut aussi la reconnaissance d'acheter les produits d'ici et non ceux d'ailleurs, il y a

toujours une certaine frilosité à vouloir règlementer ce qui peut arriver d'ailleurs, les voisins ne veulent pas payer trop de taxes, veulent des choses et sont aussi des consommateurs avec un discours un peu incohérent car ils veulent souvent tout en même temps et souvent dans la même phrase. On ne peut pas avoir un impact zéro, on fait le mieux possible au meilleur coût possible et on espère qu'ils encourageront avec l'achat de produits locaux pour avoir une économie agricole prospère. À force de le répéter, avec les équipes de communication performantes des fédérations, que le message commence à passer. Il faut continuer ce combat avec tout le monde.

Une productrice exprime ses préoccupations concernant les programmes et les aides offerts. Avec l'augmentation des taux horaires des conseillers, passant de 85 à 130 \$ de l'heure en quelques années, elle se demande comment s'assurer que la part revenant aux producteurs reste au moins la même, voire augmente. Elle souligne que les annonces publiques ne mentionnent pas que plusieurs seront payés avant que l'argent n'arrive aux producteurs. Elle donne l'exemple de la machinerie, dont le coût augmente souvent lorsqu'un programme dédié est annoncé. Elle s'interroge sur la manière de garantir que tous les intervenants puissent couvrir leurs coûts tout en permettant aux producteurs de bénéficier des montants alloués.

M. Doyon résume les propos techniques de la productrice, il note qu'il semble falloir une quinzaine de professionnels pour remplir les formulaires, ce qui aboutit souvent à une subvention nécessitant un investissement supérieur à ce qu'elle rapporte. Il trouve cela insultant et propose de s'inspirer des programmes simples pour décomplexifier ceux existants. Concernant les conseillers, il reconnaît la difficulté de négocier les prix demandés et insiste sur la nécessité de travailler ensemble pour que plus d'argent reste dans les poches des producteurs.

Un producteur exprime ses préoccupations concernant l'élargissement des bandes riveraines de 1 à 2 mètres, qu'il juge excessif et souhaite que cette situation cesse. Il s'interroge sur l'état des négociations à ce sujet. M. Overbeek rappelle que ce producteur avait déjà soulevé cette question lors d'une rencontre au printemps 2023. Les PGQ tentent de souligner les incohérences et la difficulté d'appliquer un règlement uniforme à l'échelle provinciale. Il est mentionné que la distinction entre les différents types de cours d'eau n'est pas claire, ce qui peut réduire la surface cultivable. Les syndicats locaux, formés selon les territoires des MRC, sont plus proches des préoccupations des producteurs pour discuter avec les MRC concernées.

Un producteur souhaite être reconnu comme un professionnel de l'agriculture. Malgré ses nombreux diplômes, il doit faire appel à un agronome pour obtenir l'autorisation d'utiliser de la semence enrobée, ce qu'il trouve humiliant. Il estime que cette situation l'empêche de prendre ses propres décisions et de gérer son entreprise efficacement.

M. Doyon partage ce sentiment, évoquant la nostalgie de l'acte fondamental de planter une graine pour nourrir les humains et les animaux. Il est irrité par la règle qui oblige à embaucher quelqu'un d'autre pour dicter comment exercer son métier.

Un producteur souligne que plusieurs municipalités modifient leurs règlements par désir d'expansion, et imposent de nouvelles règles en ce qui concerne les bandes riveraines et les boisés, allant au-delà des exigences actuelles du ministère de l'Environnement provincial. Il estime que la protection du territoire agricole est ignorée par certaines municipalités, qui agissent à leur guise sans que les producteurs puissent se défendre.

M. Doyon recommande de consulter les bureaux régionaux de l'UPA, qui peuvent offrir de l'aide. Il souligne l'efficacité de la pression exercée par de grands groupes dans les conseils municipaux, et rappelle que ces actions doivent être répétées à chaque cycle électoral pour préserver les acquis.

Un comité ad hoc, incluant M. Overbeek, travaille sur un rapport concernant l'accessibilité aux terres agricoles, en tenant compte de divers facteurs comme les cessions familiales et les nouvelles acquisitions. Des solutions envisagées incluent l'obligation pour les acheteurs de cultiver les terres et l'encadrement du reboisement. Ce projet vise à recueillir des informations et à établir les bases d'un registre sur les fonds de terre.

Concernant le régime transitoire, les fossés sont reclassés en cours d'eau, avec des largeurs augmentant de 1 mètre à 3 mètres, voire 8 mètres. Les décisions proviennent de différents niveaux gouvernementaux, et les producteurs demandent à être informés et soutenus dans ces changements. L'UPA organise des réunions avec le ministère de l'Environnement pour exprimer le mécontentement et demander du soutien.

M. Doyon conclut en remerciant l'assemblée et exprime son souhait de revenir l'année prochaine pour discuter avec les producteurs de grains.

## 11 h ÉTUDE DES RÉOLUTIONS

Le président invite M. Sylvain Pion, 1er vice-président des PGQ, à animer la période d'étude des résolutions.

M. Pion salue l'assemblée et cède la parole à M. Salah Zoghalmi, directeur des affaires agronomiques, donne lecture de la deuxième résolution (résolution n°2 dans le cahier du participant).

**1<sup>er</sup> amendement** : Sur motion dûment proposée par M. René Perreault, appuyée par M. Gaétan Phaneuf, il est résolu majoritairement d'ajouter à considérant : « que la multiplication et la propagation des espèces exotiques envahissantes (EEE) dans les champs augmentent l'utilisation des pesticides par les producteurs agricoles. »

La résolution ainsi amendée est adoptée majoritairement et se lit comme suit :

### **2- Expertise et outils décisionnels relatifs à la hausse de la pression des mauvaises herbes et ravageurs**

#### CONSIDÉRANT

- relever le défi de la gestion des mauvaises herbes et des ravageurs dans un contexte de climat changeant;
- les prévisions d'une hausse de la pression des mauvaises herbes et des ravageurs, incluant des espèces exotiques envahissantes (EEE), dans le contexte des changements climatiques;
- que des mauvaises herbes et ravageurs résistants aux produits phytosanitaires ont été répertoriés aux États-Unis et dans des provinces canadiennes depuis quelques années et ont été détectés sur le territoire québécois (amarante tuberculée, folle avoine, kochia à balais, etc.);
- le resserrement réglementaire entrepris par le MELCCFP en matière de gestion des pesticides dans l'objectif d'en réduire l'usage en milieu agricole;
- le besoin de mettre à la disposition des intervenants agricoles des outils de qualité en matière d'identification, d'aide à la décision et de dépistage afin d'intervenir efficacement et que ces mesures impliquent des coûts additionnels aux producteurs et requièrent le recours à des professionnels et experts en la matière;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, il est résolu par les délégués réunis en assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec, de demander :

Au Ministère du Transport et la Mobilité durable et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH):

- mettre en œuvre une stratégie de prévention et d'éradication des EEE et des mauvaises herbes nuisibles au long des routes et dans les emprises routières et ferroviaires, afin d'éviter leur propagation dans les champs des producteurs;
- assurer un mécanisme de surveillance permanent pour intervenir rapidement et réduire le risque potentiel de ces EEE et mauvaises herbes.

Au MAPAQ et à AAC d':

- investir les ressources financières suffisantes pour le développement, la mise à jour et le soutien à l'utilisation d'outils de qualité en matière d'identification, d'aide à la décision et de dépistage;
- développer des stratégies de lutte contre les mauvaises herbes et les ravageurs résistants aux produits phytosanitaires.

Le directeur des affaires agronomiques donne lecture de la troisième résolution (résolution n°3 dans le cahier du participant).

**1<sup>er</sup> amendement** : Sur motion dûment proposée par M. Francis Caouette, appuyée par M. Gaétan Phaneuf, il est résolu « de retirer Abitibi-Témiscamingue et de remplacer par dites prioritaires dans les demandes au MAPAQ ».

**2<sup>e</sup> amendement** : Sur motion dûment proposée par M. Gaétan Phaneuf, appuyée par M. Charles Boulerice, il est demandé d'ajouter dans les demandes au MAPAQ de : « améliorer l'accessibilité aux divers programmes à tous les producteurs de grains peu importe la production principale; » L'amendement est rejeté majoritairement.

La résolution ainsi amendée est adoptée majoritairement et se lit comme suit :

### **3- Programmes structurants pour les entreprises agricoles**

#### CONSIDÉRANT

- que le gouvernement provincial reconnaît l'importance de miser sur des programmes structurants en matière d'investissements dans les équipements, les technologies et les pratiques agricoles;
- les programmes comme l'initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementale, l'initiative ministérielle en productivité végétale, le programme Prime Vert, le programme Service-Conseil;
- Les besoins plus aigus d'amélioration du drainage et du nivelage dans certaines régions;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, il est résolu par les délégués réunis en assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec, de demander :

Au MAPAQ de :

- favoriser une meilleure planification de l'utilisation des programmes en allouant une plus longue période entre l'annonce et le début des demandes;
- élargir l'accès aux programmes en offrant des budgets exemplaires qui vont au-delà de ceux offerts jusqu'à maintenant et en s'assurant que l'ensemble des sommes sont utilisées;
- favoriser des décisions d'investissement efficaces en fonction de la situation financière de la ferme et de ses préoccupations environnementales, notamment en incluant l'acquisition d'équipement et de machinerie usagés;
- mettre en place un programme de drainage-nivelage-chaulage exemplaire dans les régions périphériques dites prioritaires, et d'en faire une promotion active considérant la contribution cruciale de ces interventions au maintien de la santé et de la productivité des sols; (PGLAN)
- mettre en place une vraie politique de financement à long terme de rétribution des pratiques agroenvironnementales selon des modalités qui seront élaborées en concertation avec le milieu agricole.

Le directeur des affaires agronomiques donne lecture de la quatrième résolution (résolution n°4 dans le cahier du participant).

**1<sup>er</sup> amendement** : Sur motion dûment proposée par M. Stéphane Bisailon, appuyée par M. Jean-François Ridel, il est résolu d'ajouter dans les demandes au gouvernement du Québec de : « à défaut de répondre aux 2 demandes, enclencher un processus d'exemption des producteurs de grains des coûts de la politique carbone. »

**2<sup>e</sup> amendement** : Sur motion dûment proposée par M. Jean-François Ridel, appuyée par M. Jean-François Riendeau, il est demandé de modifier à la deuxième demande au gouvernement du Québec à la suite de : « déployer un programme » pour ajouter « de récompense et ». L'amendement est accepté majoritairement.

La résolution ainsi amendée est adoptée majoritairement et se lit comme suit :

#### **4 - Réglementation des émissions de carbone et compétitivité**

##### CONSIDÉRANT

- que les producteurs agricoles québécois se font facturer des droits d'émission de carbone payés par les fournisseurs québécois dans leur prix d'achat de carburants fossiles;
- que les producteurs canadiens sont exemptés de la taxation du carbone pour le diésel agricole et que les producteurs américains ne sont soumis à aucune réglementation liée au carbone; (PGLAN)
- que les grains produits dans le reste du Canada et aux États-Unis entrent librement au Québec créant une concurrence déloyale au détriment des producteurs de grains du Québec;
- que les droits d'émissions représentent une facture de près de 28 M\$ par année pour le secteur des grains, que cette dernière pourrait grimper à plus de 80 M\$ par année en 2030 et que les sommes accumulées ainsi au Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) atteignent près de 120 M\$;
- que les sommes versées au secteur des grains par le FECC sont nulles sinon très marginales;
- qu'aucune solution technologique viable de réduction de l'utilisation de carburants fossiles n'est offerte et que si c'était le cas les producteurs agricoles l'aurait déjà utilisé étant donné l'ampleur de la facture liée aux carburants fossiles;

- que les coûts du carbone imposés à la production de grains du Québec ne peuvent être transférés au prix du marché étant donné que la production québécoise est en compétition directe avec les provinces exportatrices et les grands pays exportateurs, notamment les États-Unis;
- que les dépenses liées à la politique sur le carbone du Québec sont des montants en moins pour intervenir sur les principaux enjeux d'émissions de GES du secteur soit la santé des sols et la gestion de l'azote;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, il est résolu par les délégués réunis en assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec, de demander :

Au gouvernement du Québec de :

- rembourser au producteur de grains la valeur des droits d'émission de carbone achetés par les fournisseurs correspondant à ses achats de combustibles fossiles;
- déployer un programme de récompense et d'investissements structurants destiné aux producteurs de grains à partir des sommes accumulées d'un montant de 120 M\$;
- à défaut de répondre aux 2 demandes, enclencher un processus d'exemption des producteurs de grains des coûts de la politique carbone.

Considérant le temps alloué avant l'ajournement pour le dîner, l'assemblée convient d'étudier la huitième résolution (résolution n°8 dans le cahier du participant) dont lecture est donnée par le directeur général des PGQ.

**1er amendement** : Sur motion dûment proposée par M Heïdi Asnong, appuyée par M. Réjean Bessette, il est résolu d'ajouter à considérant : « que les structures des entreprises ont évolué et que deux entreprises distinctes, mais considérées apparentées n'ont pas accès aux paiements anticipés pour chacune des entreprises. » ainsi que d'ajouter dans les demandes à AAC de : « permettre à deux entreprises distinctes, apparentées ou non, d'avoir accès à la totalité des paiements anticipés. »

**2e amendement** : Sur motion dûment proposée par M. Jutras, appuyée par M. Bergeron, il est demandé d'ajouter à considérant : « la volonté de réduire la paperasse » aux demandes à AAC de : « effectuer une seule avance du PPA lorsque le montant de celle-ci est inférieur ou égal à 100 000 \$ ». L'amendement est accepté majoritairement.

La résolution ainsi amendée est adoptée majoritairement et se lit comme suit :

## **8 - Programme de paiements anticipés**

### CONSIDÉRANT

- que le programme de paiement anticipé (PPA) est un programme fédéral de garanties de prêts qui offre aux productrices et producteurs agricoles un accès facile à des avances de fonds à faible coût afin d'améliorer leurs liquidités tout au long de l'année ;
- que la limite permanente des avances sans intérêt du PPA n'a pas été ajustée depuis l'année 2007 et que depuis ce temps la forte hausse de la taille des fermes et de la valeur des dépenses par hectare a multiplié par quatre la valeur des dépenses d'exploitation par ferme;
- qu'une majorité des associations agricoles du Québec et du Canada demandent un tel ajustement depuis de nombreuses années;

- que le gouvernement fédéral reconnaît que cette limite doit être ajustée lorsque les dépenses augmentent de façon importante l'ayant fait passer de façon temporaire à 250 000 \$ en 2022 puis à 350 000 \$ en 2023;
- que cette révision temporaire de la limite a eu un impact positif au Québec étant donné que l'avance moyenne sans intérêt au Québec a fait un bond de 57 % en 2022 et un autre de plus de 31 % en 2023;
- que le contexte inflationniste des intrants agricoles et la baisse des prix du marché amèneront une baisse sans précédent des marges dans le secteur des grains en 2024;
- (PPGCDQ)
- que les structures des entreprises ont évolué et que deux entreprises distinctes, mais considérées apparentées n'ont pas accès aux paiements anticipés pour chacune des entreprises;
- la volonté de réduire la paperasse.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, il est résolu par les délégués réunis en assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec, de demander :

**À AAC de :**

- faire passer la limite permanente des avances sans intérêt de 100 000 \$ à 350 000 \$ dès 2024;
- d'annoncer toutes modifications aux conditions du programme au plus tard le 15 mars de chaque année pour les années subséquentes;
- de développer un mécanisme qui permet de rembourser le prêt plus tardivement si des preuves d'inventaire permettent de maintenir la garantie...
- permettre à deux entreprises distinctes, apparentées ou non, d'avoir accès à la totalité des paiements anticipés;
- effectuer une seule avance du PPA lorsque le montant de celle-ci est inférieur ou égal à 100 000 \$.

**12 h AJOURNEMENT POUR LE DÎNER**

**13 h 00 CONFÉRENCE : LA TRANSITION NUMÉRIQUE EN AGRICULTURE**

Le directeur général présente Mme Annie Royer, professeure titulaire au département d'économie agroalimentaire et sciences de la consommation de l'Université Laval, pour une conférence sur la transition numérique en agriculture.

Mme Royer commence en reconnaissant la diversité des connaissances numériques parmi les participants : certains sont déjà familiers avec ces technologies, tandis que pour d'autres, cela reste un mystère. Elle s'efforcera de rendre son discours accessible à tous.

Les technologies numériques promettent beaucoup, notamment en matière de développement durable, en accélérant ce processus. Sur le plan économique, elles offrent une productivité accrue, une meilleure gestion des risques, un suivi optimisé de la production et une gestion du temps améliorée. Environnementalement, elles permettent une agriculture de précision, une utilisation plus efficace des ressources (eau, terre, intrants,

énergie) et une réduction des émissions de GES. Socialement, elles peuvent pallier la pénurie de main-d'œuvre, améliorer la qualité de vie (comme avec les robots de traite des vaches laitières) et attirer la relève.

L'adoption des technologies numériques dans les fermes a commencé dans les années 1990-2000 avec l'agriculture de précision et la géolocalisation (GPS), puis en 2010 avec le développement de capteurs et de multiples applications mobiles (technologie Cloud et robotique).

De 2020 à 2030, on observe une démocratisation de la robotique et de l'automatisation dans les fermes, l'émergence de fermes verticales en centre-ville utilisant l'intelligence artificielle, une croissance des plateformes de données, l'utilisation de la technologie Blockchain et le développement de nouveaux modèles d'affaires en raison des coûts élevés de ces technologies. La rentabilité de ces technologies est un défi, surtout au Québec où leur utilisation est souvent saisonnière.

À l'avenir, l'intelligence artificielle s'implantera dans des environnements non contrôlés (comme les champs), avec des systèmes d'apprentissage automatique et l'Internet des objets (IoT) qui communiqueront entre eux et prendront des décisions sans intervention humaine.

Mme Royer présente ensuite quatre technologies utilisées par trois provinces canadiennes (Québec, Ontario et Manitoba) en 2021. Le tableau montre que le Québec est la province où ces technologies sont les moins utilisées (guidage automatisé, cartographie SIG, application d'intrants à taux variable, drones), en raison de la taille des fermes et des grandes cultures plus présentes dans l'Ouest canadien, où il est plus facile de rentabiliser ces technologies. Cependant, elles deviendront éventuellement rentables pour les fermes de taille petite ou moyenne.

Elle présente les résultats d'une enquête réalisée en 2019, basée sur 46 formulaires valides. Elle souligne que les données sont incomplètes et invite les producteurs à participer aux recherches. Cette enquête met en lumière les contraintes à l'adoption des technologies, telles que les coûts, l'entretien, l'évolution constante, la rentabilité incertaine, la non-compatibilité et les bénéfices incertains.

Mme Royer aborde ensuite deux enjeux majeurs de la transition numérique en agriculture. Le premier concerne la gouvernance des données : la compatibilité des données et la difficulté d'accès poussent certains producteurs à utiliser les technologies et services d'un seul fournisseur, créant ainsi une dépendance. Plus une plateforme a d'utilisateurs, plus elle devient attrayante pour les utilisateurs actuels et potentiels, renforçant ainsi son pouvoir de monopole. Cependant, le développement de l'intelligence artificielle pourrait rendre les données compatibles, facilitant ainsi les échanges entre différentes sources.

Le deuxième enjeu porte sur les aspects éthiques et de gouvernance des données. Elle soulève plusieurs points : la possibilité de récupérer ses données en cas de changement de fournisseur, la promotion d'une saine concurrence lorsque les données sont concentrées dans certaines entreprises, la capacité de développer ses propres outils (expertise locale) et l'accès des producteurs aux données pour les partager.

En termes de propriété intellectuelle, les données brutes n'appartiennent à personne, mais les données valorisées (compilations) sont considérées comme des créations protégées qui n'appartiennent pas nécessairement à l'agriculteur, ce qui empêche leur transfert à un tiers. Aucune loi ne régit le partage et la propriété des données agricoles, contrairement aux données personnelles. Le seul cadre existant se trouve dans les contrats privés, qui varient d'une entreprise à l'autre.

Plusieurs initiatives internationales ont été mises en place pour une bonne gouvernance. Des codes et des guides de bonnes pratiques (consentement, sécurité, lisibilité et transparence des données) ont été établis en France, aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande et pourraient servir de référence pour les producteurs locaux.

La transition numérique générera de plus en plus de valeur, mais il y a un risque qu'elle se concentre entre les mains de quelques acteurs. Les données accumulées deviendront cruciales, surtout dans le cadre de la transition écologique. Il existe plusieurs risques pour l'autonomie des agriculteurs et pour la sécurité alimentaire si ces données ne sont pas accessibles comme outils décisionnels.

Elle conclut en soulignant l'importance pour les producteurs de se regrouper pour réfléchir et agir collectivement face à ces enjeux.

En réponse aux questions des producteurs, elle explique qu'actuellement, il n'existe aucune réglementation au Québec pour la protection de ces données, et les codes de bonnes pratiques restent volontaires. Mme Royer se montre pessimiste quant à une future réglementation, les enjeux financiers étant très importants pour les grandes entreprises multinationales. Le levier des agriculteurs réside dans la sensibilisation et leur capacité à exiger des entreprises qu'elles adoptent des codes et guides de bonnes pratiques. Elle revient sur l'accessibilité des données brutes, qui, une fois converties, deviennent la propriété de ceux qui offrent des services (passant de produit à plateforme).

Il est donc préférable de s'organiser plutôt que de se laisser organiser. Un certain équilibre devrait être créé en amont et non seulement en aval des données. La transition doit se faire avec les producteurs et non contre eux.

Sans vouloir être alarmiste, les données collectives comme celles issues du GPS ne seraient pas analysées individuellement mais globalement, par exemple à l'échelle provinciale ou nationale, et en association avec d'autres données comme celles sur l'épandage et les semis. Ces données valorisées pourraient laisser croire à une utilisation spéculative, mais des lois protègent contre ce genre de pratiques.

### **13 h 30 PRÉSENTATION : AGRISOLUTIONS CLIMAT**

Le directeur général invite Mme Ghalia Chahine, coordonnatrice environnement et aménagement à la Direction recherches et politiques agricoles de l'UPA et M. Salah Zoghلامي, directeur des affaires agronomiques pour les PGQ, à présenter le projet Agrisolutions climat.

Mme Chahine rappelle que ce projet est une aide fédérale administrée par AAC, appelée le Fonds d'action à la ferme pour le climat. Initialement prévu pour deux ans, le projet a été prolongé pour la saison 2024 avec de nouveaux fonds disponibles pour soutenir la gestion de pratiques bénéfiques, telles que la gestion de l'azote et les cultures de couverture pour les producteurs de grains.

M. Zoghلامي a présenté l'évolution du projet Réseau sentinelle maïs (SMG), initié par les PGQ de 2018 à 2021 avec leur propre financement et un seul protocole "Sentinelle classique" pour évaluer le potentiel de minéralisation de l'azote dans le sol. En moyenne, 50 sites ont été observés par an, générant 5 408 données à partir de 169 observations pour 32 variables, dont les résultats seront publiés progressivement cette année.

Agrisolutions climat est un projet de l'Union des producteurs agricoles (UPA) élaboré en partenariat avec les Producteurs de grains du Québec (PGQ) et en collaboration avec le Conseil pour le développement de

l'agriculture du Québec (CDAQ), dans le cadre du programme Solutions agricoles pour le climat (SAC) – Fonds d'action à la ferme pour le climat (FAFC).

Il présente divers tableaux montrant l'évolution du volet de la gestion de l'azote dans le maïs. Concernant la répartition des sites d'essais, les demandes sont majoritairement situées en Montérégie, Centre-du-Québec et Chaudière-Appalaches, avec quelques sites dans des régions éloignées comme l'Abitibi-Témiscamingue et le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Pour les cultures de couverture, 618 dossiers ont été acceptés en 2022, et ce nombre est passé à 1 053 en 2023, avec une moyenne d'implantation de 53 hectares. Pour le secteur biologique, qui ne participait pas en 2022, 58 des 68 demandes ont été acceptées en 2023, avec une superficie moyenne d'implantation de 76,5 hectares.

Mme Chahine explique la version 2024 du projet, avec un budget de 16,3 M\$. Le volet 1, concernant la gestion de l'azote, a subi les plus grandes modifications :

- Ouvert à tous les producteurs agricoles (grandes cultures, maraîcher, pomme de terre et légumes de transformation);
- Autodéclaration d'achat d'engrais azotés entre le 2 mars et le 30 juin 2022;
- Le producteur fait le choix d'une ou plusieurs PGB parmi les 8 proposées (selon la culture);
- Maximum de 50 ha par PGB;
- Maximum de 75 000 \$ pour la durée du projet (2022-2025);
- Des preuves d'achat et documents de référence seront exigés en fin de saison;
- 9 PGB admissibles dont 6 accessibles aux grandes cultures.

Elle résume les grands objectifs des PGB qui visent à éviter, remplacer, innover et transférer des connaissances. Un autre tableau montre les montants pouvant être attribués par PGB pour les grandes cultures et les besoins d'accompagnement.

Elle invite les producteurs à s'inscrire en ligne dès la semaine prochaine sur le site d'Agrisolutions climat et à consulter la documentation disponible en ligne.

À une question d'un producteur sur l'exclusion possible en raison de sa participation au programme de rétribution du MAPAQ, il est expliqué que si ce n'est pas la même pratique sur la même superficie, il est possible d'adhérer au volet d'Agrisolutions pour une PGB différente.

## **14 h 00**      **TIRAGE DESJARDINS**

M. Sylvain Morel, agronome et vice-président des relations d'affaires et du développement des marchés agricoles et agroalimentaires chez Desjardins, procède au tirage de trois ensembles d'équipements de protection individuelle (ÉPI) offerts en commandite pour l'événement. Les gagnants du tirage sont M. Jonathan Doyon, Mme Lise Tremblay et M. Normand Bourque.

M. Overbeek remercie pour l'initiative de Desjardins et invite le 1<sup>er</sup> vice-président des PGQ à poursuivre avec l'étude des résolutions.

L'agroéconomiste, Mme Marie-Hélène Parent donne lecture de la cinquième résolution (résolution n°5 dans le cahier du participant).

**1<sup>er</sup> amendement** : Sur motion dûment proposée par Mme Nathalie Leblanc, appuyée par M. Germain Chabot, il est résolu d'ajouter dans les demandes au FADQ : « s'assurer que les personnes qui profitent de l'ASREC soient des producteurs agricoles reconnus au MAPAQ; » L'amendement est accepté majoritairement.

**2<sup>e</sup> amendement** : Sur motion dûment proposée par M. Francis Caouette, appuyée par M. Luc Mayer, il est demandé d'ajouter dans les demandes au FADQ : « redéfinir les zones admissibles à l'ASREC pour toutes les cultures » L'amendement est accepté majoritairement.

La résolution ainsi amendée est adoptée majoritairement et se lit comme suit :

### **5 - Amélioration du programme d'assurance récolte**

#### CONSIDÉRANT

- que la FADQ a entrepris une révision complète du programme ASREC;
- que le programme ASREC présente des lacunes évidentes, lesquelles sont mises en exergue lors de conditions de production exceptionnellement défavorables;
- que la FADQ doit profiter de son travail de révision pour proposer des solutions à ces lacunes;
- que les baisses de rendement et de qualité ont un impact sur le rendement probable et le taux de perte historique des adhérents et conséquemment sur leur prime à payer;
- que le rendement probable est à la base de la valeur assurée et que les adhérents ne sont pas en mesure de comprendre comment il est établi ni de faire le suivi des rendements réels qui sont utilisés pour le calculer;
- que le financement fédéral du programme est conditionnel au respect de l'entente signée par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, laquelle prévoit des lignes directrices strictes quant au calcul du rendement probable;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, il est résolu par les délégués réunis en assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec, de demander :

#### **À la FADQ d' :**

- informer les adhérents de l'évolution des travaux de révision en publiant et mettant à jour un plan d'action assorti d'un échéancier clair;
- apporter les modifications suivantes au programme ASREC :
  - que les frais de séchage supplémentaires engagés pour maintenir la qualité de la récolte soient vus comme un travail urgent et indemnisables;
  - que la qualité de la récolte soit prise en compte pour établir le seuil d'abandon;
  - que des options de couverture plus élevées soient offertes;
  - que les pertes soient établies champ par champ au lieu de faire la moyenne de tous les champs;

- que soit assurable la production de grains destinés à être récoltés pour la semence de céréales, maïs-grain et protéagineuses, même lorsque cette semence est par la suite utilisée pour la production d’engrais vert ou de fourrages;
- réévaluer la méthode de calcul du rendement probable afin d’apporter les changements opportuns pour diminuer l’impact des rendements nuls ou faibles lorsque les conditions de production sont exceptionnellement défavorables;
- rendre disponibles à l’adhérent tous les rendements réels qui entrent dans le calcul du rendement probable, de même que tous les calculs et étapes réalisés pour l’établir, soit dans son dossier en ligne ou par un envoi lors du renouvellement automatique du contrat d’assurance;
- s’assurer que les personnes qui profitent de l’ASREC soient des producteurs agricoles reconnus au MAPAQ;
- redéfinir les zones admissibles à l’ASREC pour toutes les cultures.

**À AAC de :**

- revoir les règles de calcul du rendement probable afin que la méthode puisse atténuer davantage les rendements nuls ou faibles et ainsi s’adapter aux effets des changements climatiques.

**Aux gouvernements du Québec et du Canada de :**

- mettre en place, lorsque les conditions de production sont très défavorables et occasionnent des pertes importantes de rendement, un programme d’aide afin que le producteur n’ait pas à assumer tous les impacts d’une année catastrophique.

L’agroéconomiste donne lecture de la sixième résolution (résolution no 6 dans le cahier du participant).

La résolution est adoptée à l’unanimité et se lit comme suit :

**6 - Transparence des données en assurance-récolte**

CONSIDÉRANT

- que le paiement des indemnités au volet collectif de 2023 a été repoussé pour permettre de nouvelles analyses;
- que les assurés n’ont pas été tenus informés de la situation;
- que des producteurs ont tenté d’obtenir des informations auprès de leurs centres de services et que ceux-ci n’étaient pas en mesure de fournir les informations demandées;
- que dans un contexte où les marges seront de plus en plus serrées, les producteurs de grains ont besoin de se fier à un calendrier de paiement; et,
- qu’ils sont en droit de s’attendre à être bien informés de la part de leur assureur;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, il est résolu par les délégués réunis en assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec, de demander :

**À la FADQ d’ :**

- établir formellement une date limite de paiement des indemnités du volet collectif;
- informer les PGQ– d’un nouvel échéancier, et ce, au jour le jour advenant la situation où la date de versement n’est pas respectée;
- transmettre aux Producteurs de grains du Québec, toutes les données de zones (nombre de fermes dans l’échantillon, rendements probables et réels, minimums et maximums, indemnités pour baisse de rendement et baisse de qualité), et ce, au fur et à mesure qu’elles sont connues :
- mieux informer les producteurs de grains lorsqu’il y a des retards de paiement.

L’agroéconomiste, donne lecture de la septième résolution (résolution no7 dans le cahier du participant).

**1er amendement** : Sur motion dûment proposée par M. Stéphane Bisailon, appuyée par M. Sylvain Joyal, il est résolu de : « retirer le MELCCFP et d’ajouter ces demandes aux MRC et aux municipalités » L’amendement est accepté majoritairement.

**2e amendement** : Sur motion dûment proposée par M. Stéphane Bisailon, appuyée par M. Sylvain Joyal, il est résolu d’ajouter une demande : « que le MAPAQ établisse une norme de concert avec le monde agricole, qui définit ce qu’est un cours d’eau. » L’amendement est accepté majoritairement.

La résolution ainsi amendée est adoptée à l’unanimité et se lit comme suit :

### **7- Réglementation applicable à l’entretien des cours d’eau**

#### **CONSIDÉRANT**

- qu’un entretien efficace doit être périodique, prompt et de qualité, afin d’éviter qu’un déficit de drainage accroisse le risque de compaction des sols et de perte d’efficacité des engrais, augmente la production de GES, réduise les rendements et augmente les maladies fongiques ainsi que l’usage des pesticides;
- que la nouvelle méthode de dépôt des autorisations ministérielles au MELCCFP pour l’entretien des cours d’eau, qui exige une plus grande quantité de formulaires à remplir (un minimum de sept à huit formulaires et environ 30 annexes) pour les instances municipales, fait passer le temps d’analyse du dossier pour Autorisation générale de 30 jours à une période de 4 à 8 mois;

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE**, il est résolu par les délégués réunis en assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec, de demander :

#### **Au Gouvernement du Québec d’ :**

- intervenir auprès des MRC et des municipalités afin de les inciter à procéder aux entretiens des cours d’eau en milieu agricole lorsque ceux-ci sont demandés et requis pour le bon drainage des terres agricoles, au même titre qu’elles doivent le faire lorsqu’une obstruction menace les biens et les personnes, dans un délai maximal de deux ans;
- respecter sa politique d’allègement réglementaire et administratif dans le dossier de l’entretien des cours d’eau;

- préconiser une responsabilité collective pour les coûts associés à l'entretien des cours d'eau;
- financer adéquatement les MRC pour réaliser l'inventaire des cours d'eau en milieu agricole et les travaux d'entretien des cours d'eau.

#### **Aux MRC et aux municipalités de :**

- veiller à la planification de l'entretien des cours d'eau de leur territoire respectif de concert avec les producteurs et de budgéter les sommes nécessaires à la réalisation de cette responsabilité qui leur incombe;
- voir à ce que tous les inspecteurs suivent une formation sur l'entretien des cours d'eau.
- d'entretenir les cours d'eau de leur territoire respectif de concert avec les producteurs et de budgéter les sommes nécessaires à la réalisation de cette responsabilité qui leur incombe;
- de produire une étude annuelle sur les délais de réalisation et les coûts des différentes étapes de l'ensemble des demandes d'entretien des cours d'eau lui étant soumises.

#### **À la confédération de l'UPA :**

- De soutenir les Producteurs de grains du Québec dans leur démarche par rapport à l'entretien des cours d'eau.

#### **Au MAPAQ d' :**

- établir une norme de concert avec le monde agricole, qui définit ce qu'est un cours d'eau.

L'étude des résolutions étant terminée, M. Pion cède la parole au président des PGQ M. Overbeek.

En réponse à une productrice souhaitant exprimer son soutien aux manifestations, en particulier pour la relève et l'importance de se mobiliser dans toutes les régions, le président souligne que le Conseil général de l'UPA a décidé d'établir un calendrier de manifestations pour chaque région. Il encourage les producteurs à participer, même en dehors de leur propre région. Il a également insisté sur l'importance de véhiculer les bons messages, notamment pour obtenir un meilleur soutien en matière de sécurité du revenu, modulé selon les régions, ainsi qu'un allègement réglementaire incluant les points discutés lors de l'AGA.

Le président remercie les producteurs pour leur participation. Il est important pour s les instances syndicales des PGQ de sentir leur appui dans les gestes à poser et des discussions à entreprendre en ce qui concerne l'Omnibus règlementaire.

Il revient brièvement sur les objectifs des programmes d'Agrisolutions qui consistent à faire des essais à la ferme, colliger des informations, tenter de découvrir des tendances avec la somme des essais. Les données seront partagées éventuellement lorsqu'elles auront été analysées. Ce qui est recherché par les autorités fédérales est d'avoir une utilisation plus judicieuse de l'engrais azotée pour diminuer l'émission de GES tout en maintenant une productivité agronomique.

## **16 h CLÔTURE DE L'AGA DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE GRAINS DU QUÉBEC**

L'ordre du jour étant épuisé, sur motion dûment proposée par M. Denis Beudet, appuyée par M. Bergeron, il est résolu sans opposition exprimée de clore l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec.

---

Christian Overbeek  
Président

---

Benoit Legault  
Directeur général, secrétaire

Liste des personnes présentes à l'AGA  
Du Plan conjoint des Producteurs de grains du Québec  
tenue en mode hybride, les 21 et 22 mars 2024

F : Syndical/F-PC : Syndical et Plan conjoint/PC : Plan conjoint

## Producteurs de grains d'Abitibi-Témiscamingue

Secrétaire : David Prince

NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle
LAVALLÉE-RIOUX, Dominic	F-PC	MAYER, Luc	F-PC		
<b>OBSERVATEURS :</b>					
CHAMPAGNE, Keven			PROULX, Denis		

## Producteurs et productrices de grains Centre-du-Québec

Secrétaire : Pier-Yves Desrosiers

NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle
BEAUCHESNE, Yvan	F-PC	DOYON, Tony	F	MARCOTTE, Roger	F-PC
BEAUDET, Denys	F-PC	DOYON, Yvon	F-PC	PARIS, René	F-PC
BERGERON, Denis	F-PC	HÉBERT, Louis	F-PC	POISSON, Réjean	F-PC
BERGERON, Réjean	F-PC	JOYAL, Réjean	F-PC	PROULX, Maryse	F-PC
BOURQUE, Normand	F-PC	JUTRAS, Alain	F-PC	SOUCY, Hubert	F-PC
CANTIN, Mario	F-PC	LABONTÉ, Pierre	PC	SPÉNARD, Carl	F-PC
CHOQUETTE, Gilles	F-PC	LAMBERT, Benoit	F-PC	THERRIEN, Marcellin	F-PC
DOYON, Jonathan	F-PC	LEBLANC, René	F-PC	TROTTIER, Stéphane	F-PC
<b>OBSERVATEURS :</b>					
BALL, Alain			VINCENT, Alexandre		
LEMIRE, Damien			HABEL, Richard		

## Producteurs de grains Chaudière-Appalaches

Secrétaire : Hugo Berthiaume

NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle
BÉLANGER, Ghislain	F-PC	CHAREST, Réjean	F-PC	PARÉ, Jean-François	PC
BILODEAU, Olivier	F-PC	CLOUTIER, Marius	F-PC	TÊTU, René	F-PC
BISSON, Luce	F-PC	LACHANCE, Keven	F-PC	VALLIÈRES, Marc-André	F-PC

## Producteurs de grains Est du Québec

Secrétaire : Éric Pagé

NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle
CAOINETTE, Francis	F-PC	MATHIEU, Michaël	F-PC	RIOU, André	F-PC
CÔTÉ, Jean	F-PC	MICHAUD, Simon	F-PC	RIOUX, Vincent	F-PC
DRAPEAU, Gilles	F-PC	PILARD, Jérémy	PC	ST-ONGE, Clément	PC
LAPOINTE, Gérard	F-PC				

## Producteurs de grains Estrie

Secrétaire : Sandy Lalancette

NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle
BERGERON, André	F-PC	LEMIEUX, Cédrick	F-PC	ROUTHIER, Denis	F-PC
BERGERON-PINARD, Jocelyne	PC	MAYRAND, Dany	PC	VACHON, Karine	F-PC
BOIVIN, Benjamin	F-PC	PARISEAU, Éric	F-PC		

## Producteurs de grains Lanaudière

Secrétaire : Xavier Lacoste

NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle
ADAM, Alexandre	F-PC	GROSS, Ophélie	PC (sF)	MARSOLAIS, Mathieu	F-PC
BRISSON, Gilles	F-PC	JOINVILLE, Gérard	PC (sF)	PAGÉ, Johanne	F-PC
CHAMPAGNE, Alexandre	F-PC	LAFORTUNE, Mathieu	F-PC	PAPIN, Bruno	PC
GAGNON, Loyd	PC	LAUZON, Martin	F-PC	SYLVESTRE, Daniel	F-PC
GROSS, Jean-François	F-PC	LÉPINE, Olivier	F-PC		

## Producteurs de grains Mauricie

Secrétaire : Josée Tardif

NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle
ADAM, Michel	F-PC	DAMPHOUSSE, Jean	F-PC	PERREAULT, René	F-PC
ALARIE, Paul-Yvon	F-PC	GÉLINAS, Alain	F-PC	ST-AMAND, France	F-PC
BÉLAND, Serge	F-PC	KELHETTER, Emmanuel	F-PC	THIFFAULT, Pierre	F-PC
CHARTIER, Claude	F-PC	LAMY, Mario	PC (sF)		

## Producteurs de grains Montérégie Nord

Secrétaire : Mylène Durand

NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle
BEUCHEMIN, Ghislain	F-PC	DUBREUIL, Marc-André	PC	LEBLANC, Nathalie	F-PC
BEAUDRY, Billy	F-PC	DUHAMEL, Antoine	F-PC	LEMAY, Bertrand	F-PC
BOULERICE, Charles	F-PC	GERVAIS, Alain	F-PC	LEMONDE, Claude	PC (sF)
CHABOT, Germain	F-PC	JACQUART, Alain	F-PC	MÉNARD, Jean-Marc	F-PC
CHAGNON, Marc-André	F-PC	JODOIN, François	F-PC	PHANEUF, Gaétan	F-PC
CHAPUT, Christian	F-PC	JOYAL, Sylvain	F-PC	ROBERT, Nicolas	F-PC
CHOQUETTE, Luc	F-PC	LAFERRIÈRE, Benoit	F-PC	ST-PIERRE, Normand	F-PC
BOULERICE, Charles	F-PC	LANOIE, Olivier	F-PC	TAILLON, Rémi	F-PC
DESLANDES, Pierre	F-PC	LAPALME, Robert	PC (sF)	TANGUAY, Julien	F-PC
DION, Patrice	PC	LAPOINTE, Claude	F-PC	TREMBLAY, Lise	F-PC
DUBÉ, Gisèle	F	LAROSE, Germain	F-PC	VAN DERSMISSEN, Sylvie	PC (sF)
<b>OBSERVATEURS :</b>					
LEMAY, Ginette		LUSSIER, Richard		BRIÈRE, Renée	
ST-AMAND BOGEMANS, Madeleine		POIRIER, Danielle		JOYAL, Pierre	
DUPUIS, Louise		LEBLANC, Yvan		LEMIEUX, Gilles	
MARTIN, René-Carl					

## Producteurs de grains Montérégie Ouest

Secrétaire : Mylène Durand

NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle
BISAILLON, Stéphane	F-PC	DESROSIERS, Sylvio	F-PC	PRUD'HOMME, Jocelyn	F-PC
CÉCYRE, Gaétan	F-PC	DUBUC, Dominic	F-PC	RIENDEAU, Jean-François	F-PC
CUERRIER, Martin	F-PC	GAUTHIER, Paul	F-PC	ROGANTINI, Mario	F-PC
DE MARTIN, Marie-Claude	F-PC	LEROUX, Dominique	F-PC	SAUVÉ, Rachel	F
DÉCOSSE, Sylvie	F	MONTPETIT, Johanne	F-PC	SAUVÉ, Robert	(sPC)
DELFORGE, Ange-Marie	F-PC	PRIMEAU, Alain	F-PC	TROTTIER-PHARAND, Mario	F-PC
DEROME, Richard	F-PC				
<b>OBSERVATEUR :</b>					
BELLEFROID, Paul					

## Producteurs de grains Montérégie Sud-Est

Secrétaire : Mylène Durand

NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle
ALIX, Jonathan	F-PC	CAMPBELL, Hélène	F-PC	LEMAIRE, Alain	F-PC
ALIX, Yvan	F-PC	CLOUÂTRE, Vincent	PC (sF)	MARTIN, Nathalie	PC (sF)
ASNONG, Heidi	F	GAGNON, Normand	F-PC	PION, Sylvain	F
BERTEAU, Patrice	F-PC	GUAY, François	F-PC	RAYMOND, Florent	F-PC
BESSETTE, Réjean	(sPC)	LABONTÉ, Raphaël	F-PC	RIDEL, Jean-François	F-PC
BOGEMANS, André	PC	LAMARRE, Julien	F-PC	TOUPIN, Yanick	PC
BOSSIROY, François	F-PC	LASNIER, Louis	F-PC	VAN ROSSUM, Johanne	F-PC
BOUCHER, Yvon	F-PC	MAILLOUX, Nicolas	F-PC	VERMEULEN, Gérard	F-PC
BOUTHILLIER, Mario	(sPC)				
<b>OBSERVATEURS :</b>					
ASNONG GAGNON, Lucie		GAGNON, Réal		TÉTREULT, Normand	

## Producteurs de grains Outaouais-Laurentides

Secrétaire : Charles-Antoine Ménard

NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle
CARDINAL, Christian	PC	LEROUX, Sylvain	F-PC	PICHÉ, Philippe	F-PC
JETTÉ, Raymond	PC	MCCART, John	PC	SABOURIN, Guy	F-PC
LADOUCEUR, Robert	PC	PEETERS, Sébastien	F-PC		

## Producteurs de grains Rive-Nord

Secrétaire : Hugo Berthiaume

NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle
BEAUDRY, Élie	F-PC	GAUDREAU, Gaétan	PC	LAQUERRE, Réjean	F-PC
DION, Gilles	F-PC	JULIEN, Jean	PC	LAQUERRE, René	F-PC
<b>OBSERVATRICE :</b>					
BOUCHER, Aline					

## Producteurs de grains Saguenay–Lac-Saint-Jean

Secrétaire : Éric Girard

<b>NOM-prénom</b>	<b>Rôle</b>	<b>NOM-prénom</b>	<b>Rôle</b>	<b>NOM-prénom</b>	<b>Rôle</b>
BOUCHARD, Maxime	F-PC	MARCIL, Marc-André	F-PC	TREMBLAY, William	PC
DORÉ, Bruno	PC	MURRAY, Pierre	F-PC	VAN TASSEL, William	F-PC
HOSSAY, David	F-PC	PELLETIER, Benoît	F-PC	VILLENEUVE, Claude	F-PC
<b>OBSERVATEUR :</b>					
GRENON, Pierre					

## Producteurs de Semences

Secrétaire : Jean Dumont

<b>NOM-prénom</b>	<b>Rôle</b>	<b>NOM-prénom</b>	<b>Rôle</b>	<b>NOM-prénom</b>	<b>Rôle</b>
BERGERON, Jonathan	F-PC	LAFLAMME, Éric	F-PC	PROVENCHER, Martin	F-PC
BOURASSA, Jonathan	F-PC	LANOIE, Daniel	F-PC	ROUSSEL, André	F-PC
BRAULT, Alain	F-PC	PARÉ, Pierre	F-PC	SCHUR, Werner Georg	F-PC
<b>OBSERVATRICE :</b>					
LAROCHE, Claire					

## Les invités

Simon Baillargeon	Sollio Groupe Coopératif
Martin Bard	Agriculture et Agroalimentaire Canada
Jonathan Bergeron	Semences du Québec
Véronique Brisson	Desjardins
Damien Chaput	MAPAQ
Michel Corbin	NeoSynergix
Paul Doyon	1er Vice-président Général UPA
Cynthia Doyon	Centre multi-conseils agricoles
Véronique Guizier	Fédération des agricultrices du Québec
Brian Innes	Soy Canada
Pierre Labonté	Syndicat des producteurs de grains biologiques du Québec
Sébastien Lacroix	AQINAC
Yvan Lacroix	Association des commerçants de grains du Québec
André Lamontagne	Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Kyle Larkin	Producteurs de grains du Canada
Simon Le Meudec	Desjardins
Caroline Morneau	TCN
Aurélie P. Harou	Université McGill
Jean-François Patenaude	Réseau végétal Québec
Yves Perron	Député de Berthier-Maskinongé
Benoit Pharand	Réseau végétal Québec
Yannick Richard	LIBÉO
Nelson Roberge	Extra Caramel
Linda Roy	RMAAQ
Annie Royer	Université Laval
Simon-Pierre Savard-Tremblay	Député de Saint-Hyacinthe-Bagot
Wendy Song	Université McGill
Annie St-Yves	Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)
Lota D. Tamini	Université Laval
Marlène Thiboutot	Concertation Grains Québec
Dominic Tremblay	AQINAC
Mark Walker	Cereals Canada
Simon Baillargeon	Sollio Groupe Coopératif
Martin Bard	Agriculture et Agroalimentaire Canada
Jonathan Bergeron	Semences du Québec
Véronique Brisson	Desjardins
Ghalia Chahine	DREPA, UPA
Damien Chaput	MAPAQ
Michel Corbin	NeoSynergix
Paul Doyon	1er Vice-président général de l'UPA
Cynthia Doyon	Centre multi-conseils agricoles
Véronique Guizier	Fédération des agricultrices du Québec
Brian Innes	Soy Canada

Pierre Labonté	Syndicat des producteurs de grains biologiques du Québec
Sébastien Lacroix	AQINAC
Yvan Lacroix	Association des commerçants de grains du Québec
André Lamontagne	Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Kyle Larkin	Producteurs de grains du Canada
Simon Le Meudec	Desjardins
Sylvain Morel	Desjardins
Caroline Morneau	TCN
Aurélie P. Harou	Université McGill
Jean-François Patenaude	Réseau végétal Québec
Yves Perron	Député de Berthier-Maskinongé
Benoit Pharand	Réseau végétal Québec
Yannick Richard	LIBÉO
Annie Royer	Université Laval

Les permanents	
Bergevin, Karine	Agente aux communications
Cadieux, Murielle	Secrétaire de direction
Cherni, Tarek	Agent de projets – Production durable
Clavel, Yves	Directeur général adjoint
Dupré, Andrée	Adjointe administrative
Fall, Tabara	Agente de projet
Gendron, Natalie	Technicienne administrative
Labelle, Marc	Directeur administratif
Lafrance, Étienne	Agent d'information sur les marchés
Laniel, Olivier	Chef d'équipe, communications et vie syndicale
Legault, Benoit	Directeur général
Lejeune, France-Lynn	Agente aux communication, réseaux sociaux
Parent, Marie-Hélène	Agroéconomiste
Yelda, Ramzy	Analyste principal des marchés
Zoghلامي, Salah	Directeur des affaires agronomiques